

Comptes consolidés au 28/02/22





BILAN CONSOLIDE.....	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	6
NOTES ANNEXES.....	7

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2022.02	2021.02
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4	909	899
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3	897	897
Immobilisations corporelles	5	15 763	15 869
Immobilisations financières	6	138	125
Titres mis en équivalence	7	82	58
Actif immobilisé		16 892	16 951
Stocks et encours	8	2 194	4 246
Clients et comptes rattachés	9	3 824	3 664
Autres créances et comptes de régularisation	9	2 110	2 215
<i>Dont impôts différés actif</i>	10	217	233
Valeurs mobilières de placement	11		
Disponibilités	11	13 095	11 499
Actif circulant		21 222	21 624
TOTAL ACTIF		38 114	38 575
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	12	2 551	2 551
Primes d'émission		7 154	7 154
Autres réserves		6 457	6 228
Titres en auto-contrôle		(61)	(73)
Résultat de l'exercice		623	277
Capitaux propres part du groupe		16 723	16 137
Interêts minoritaires	12	2 101	2 425
Autres fonds propres			(0)
Provisions	13	618	547
Emprunts et dettes financières	14	12 567	14 237
Fournisseurs et comptes rattachés	15	4 379	3 703
Autres dettes et comptes de régularisation	15	1 727	1 527
<i>Dont impôts différés passif</i>		83	
Dettes		18 673	19 467
TOTAL PASSIF		38 114	38 575

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2022.02	2021.02
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	30 645	24 749
Autres produits d'exploitation	17	(1 806)	982
Produits d'exploitation		28 838	25 731
Achats et variations de stocks	18	(11 389)	(10 598)
Autres achats et charges externes	19	(10 226)	(8 775)
Impôts et taxes	20	(240)	(218)
Charges de personnel	21	(4 059)	(3 623)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(2 182)	(2 181)
Charges d'exploitation		(28 097)	(25 394)
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations et dépréciations des écarts d'acquisition		742	337
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.		8	8
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations et dépréciations des écarts d'acquisition		750	346
RESULTAT FINANCIER	23	(366)	(533)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24	192	383
Impôt sur les résultats	25	(185)	(95)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		392	100
QPt dans les résultats sociétés mises en équivalence		24	28
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		416	128
Intérêts minoritaires		(207)	(149)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		623	277
Résultat net de base par action (en euros)	26	0,25	0,12
Résultat net dilué par action (en euros)	26	0,25	0,12

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	2022.02	2021.02
Résultat net des sociétés intégrées		392	100
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		1 929	2 024
Variation des impôts différés	25	99	(3)
Plus ou moins values de cession		67	(103)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(23)	(47)
Marge brute d'autofinancement		2 464	1 971
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	28	2 743	(819)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		5 206	1 151
Flux de trésorerie liés aux opérations d'invest. :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4	(13)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	5	(1 968)	(711)
Variation des immobilisations financières	6	(13)	85
Cession d'immobilisations		72	105
Incidence des variations de périmètre			(1 203)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 923)	(1 724)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales			164
Encaissement / décaissement sur titres en auto-contrôle		(3)	21
Emissions d'emprunts bancaires	14	361	1 757
Remboursement des emprunts bancaires	14	(2 025)	(2 514)
Subvention reçue		106	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(1 562)	(571)
Variations de trésorerie		1 722	(1 144)
Trésorerie d'ouverture	29	11 290	12 434
Trésorerie de clôture	29	13 012	11 290

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Autocontrôle	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES au 29/02/20	2 425 875	2 426	7 462	5 394	(497)	1 199	15 984	2 621
Affect. du résultat antérieur en réserves				1 199		(1 199)		
Résultat de la période						277	277	(149)
Variations de capital	125 334	125	(308)	(243)	426			
Variation des titres en autocontrôle					(1)		(1)	
Boni/mali sur autocontrôle				22			22	
Variation des subventions d'investissement				(146)			(146)	(131)
Variation de périmètre								84
CAPITAUX PROPRES au 28/02/21	2 551 209	2 551	7 154	6 228	(73)	277	16 137	2 425
Affect. du résultat antérieur en réserves				277		(277)		
Résultat de la période						623	623	(207)
Variation des titres en autocontrôle					11		11	
Boni / mali sur autocontrôle				(14)			(14)	
Variation des subv. d'investissement				(34)			(34)	(117)
CAPITAUX PROPRES au 28/02/22	2 551 209	2 551	7 154	6 457	(61)	623	16 723	2 101

NOTES ANNEXES

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION	8
Note 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	11
Note 3. ECARTS D'ACQUISITION	12
Note 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
Note 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15
Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17
Note 7. TITRES MIS EN EQUIVALENCE	18
Note 8. STOCKS ET ENCOURS	18
Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	19
Note 10. IMPOTS DIFFERES	20
Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	21
Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES	21
Note 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22
Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	24
Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION	25
Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES	25
Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	26
Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	26
Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	26
Note 20. IMPOTS ET TAXES	27
Note 21. CHARGES DE PERSONNEL	27
Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	27
Note 23. RESULTAT FINANCIER	28
Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL	28
Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS	29
Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	29
Note 27. INFORMATION SECTORIELLE	30
Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	31
Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	31
Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	31
Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	32
Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN	32
Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	33

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Présentation du groupe et principes généraux

Groupe industriel français, Le Groupe EO2 est un acteur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. Il est une référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités.

Les comptes consolidés d'EO2 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales, dont c'est la première application (application prospective). L'exercice comparatif des états de synthèse est présenté selon le format prescrit par le nouveau règlement.

Les comptes consolidés comprennent ceux d'EO2 ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme Le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 2.2. Périmètre de consolidation.

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Pôle granulés bois

Production de granulés bois : une activité en expansion

Poursuite de la croissance du parc de matériel de chauffage : Les activités granulation bois restent portées par un marché en forte croissance, ce qui se matérialise par une croissance à deux chiffres des installations de chauffage au granulés bois par rapport au parc installé.

Abaisser le niveau de stock : Malgré la croissance du marché, EO2 et l'ensemble du secteur ont régulièrement constitué des stocks en raison de la succession d'hivers chauds. Aussi, les 3 derniers exercices ont été marqués par la constitution d'au moins 10 000 tonnes de stocks en fin de saison de chauffe. C'est ainsi que la décision fut prise sur le premier semestre d'abaisser ce niveau de stock.

Un contexte de tension des matières premières

Le début du second semestre a été marqué par un changement de cycle. Au même titre que les autres matières premières et en particulier les autres énergies, le granulé bois connaît une surchauffe avec une inflation forte des prix d'achats et des prix de ventes. Pour cette filière jeune, les effets favorables et défavorables de cette augmentation générale des prix est délicate à analyser. Les effets favorables à court terme ne doivent dissimuler des conséquences plus défavorables à court terme. Le Groupe est à ce titre prudent sur les effets d'aubaine que la situation peut provoquer sur l'ensemble de la

filière. Des enjeux importants existent sur la capacité de la filière à identifier de nouveaux sites de production. Comme cela a toujours été le cas, EO2 est en recherche permanente de nouvelles capacités de production. EO2 rappelle que s'agissant de projets difficiles à faire aboutir, avec des taux d'échec très importants, EO2 ne communique pas sur l'avancée de ses recherches et ne souhaite pas fonder de faux espoirs comme ce fut le cas pour l'échec déstabilisant du projet EO2 SUD OUEST.

EO2 maintient son souhait de diversifier ses activités afin de ne pas être dépendant d'un mono produit.

Pôle services énergétiques

EO2 a amorcé en juin 2020 une stratégie de diversification autour des services énergétiques notamment en prenant une participation majoritaire (51%) dans la société SVM, spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz.

La stratégie portée par EO2 ou des sociétés partenaires consiste à apporter autour d'un projet de transition énergétique l'ensemble du panel de solutions permettant de faciliter le changement.

EO2 ne pouvant porter l'ensemble, le parti pris est de fédérer autour par la création d'un écosystème projets portés par des entrepreneurs.

WEYA : Des activités impactées par la crise du Covid

Plusieurs chantiers ont connu des retards entraînant des dysfonctionnements internes et des retards de facturation alors même que les charges fixes se maintenaient. Ces décalages sont intervenus alors même que le carnet de commandes de la société manquait de consistance. Cette situation économique avait conduit la société à se séparer de son dirigeant historique. La barre peine à être redressée dans un contexte d'intense compétition des géants du secteur qui ont décidé de se repositionner sur les petits réseaux de chaleur qui faisaient la marque de fabrique de Weya. Aussi, le positionnement de Weya doit rapidement être réinventé.

Création de LEV.

LEV pour « libérer les énergies vertueuses », message qui s'adresse tout aussi bien aux ressources internes et qui a la vocation à regrouper les activités d'études du Groupe notamment sur le marché du décret tertiaire et de la rénovation globale. La création de LEV s'inscrit dans le cadre de la stratégie de diversification autour de l'accompagnement des clients B2B et B2C dans leur transition énergétique. Ces activités peu capitalistiques reposent principalement sur la qualité des ressources humaines. Le modèle de croissance devra être adapté à cette réalité si LEV souhaite se donner de fortes ambitions.

SVM se redresse

Faits marquants

SVM a également été fortement affectée par la crise du Covid. SVM qui facture des services d'entretien et de dépannage a connu sur cet exercice une forte croissance de

ces dépannages et entretiens qui n'avaient pu être réalisés à l'occasion du confinement de mars/avril 2020.

A cette situation à caractère exceptionnel s'étaient ajoutés les coûts de reprise et notamment les doublons de direction dans le cadre de la passation entre l'ancien et le nouveau dirigeant.

Perspectives

Les résultats de l'entreprise SVM se sont améliorés. Néanmoins, la forte augmentation des prix pose des difficultés d'adaptation à l'entreprise car les marchés sont contractés sur plusieurs années avec des indexations en décalage avec l'évolution rapide des prix d'achat.

3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

4. Date de clôture

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 28/02/22.

Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} mars et se clôture le 28 février à l'exception de la société C3L dont l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture au 31 décembre. La date de clôture de C3L (31/12/21) n'étant pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation et en l'absence d'opération significative survenue entre les deux dates, il n'a pas été nécessaire d'établir des comptes intermédiaires pour cette société.

L'exercice annuel clos le 28/02/22 a une durée de 12 mois.

5. Changement de référentiel, de règles et de méthodes comptables

Le règlement ANC 2020-01 s'applique pour la première fois de manière prospective aux transactions survenant postérieurement au 01/01/21 ainsi qu'aux contrats conclus après cette date.

Les comptes consolidés ne sont pas significativement impactés par les changements apportés par la mise en application de ce règlement.

Aucun changement de règles ou de méthodes comptables n'a eu lieu sur l'exercice.

Note 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en avoir le contrôle. La mise en équivalence consiste à :

- *Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;*
- *Reprendre au compte de résultat consolidé une quote-part de résultat net de l'entreprise mise en équivalence ;*
- *Éliminer les opérations internes.*

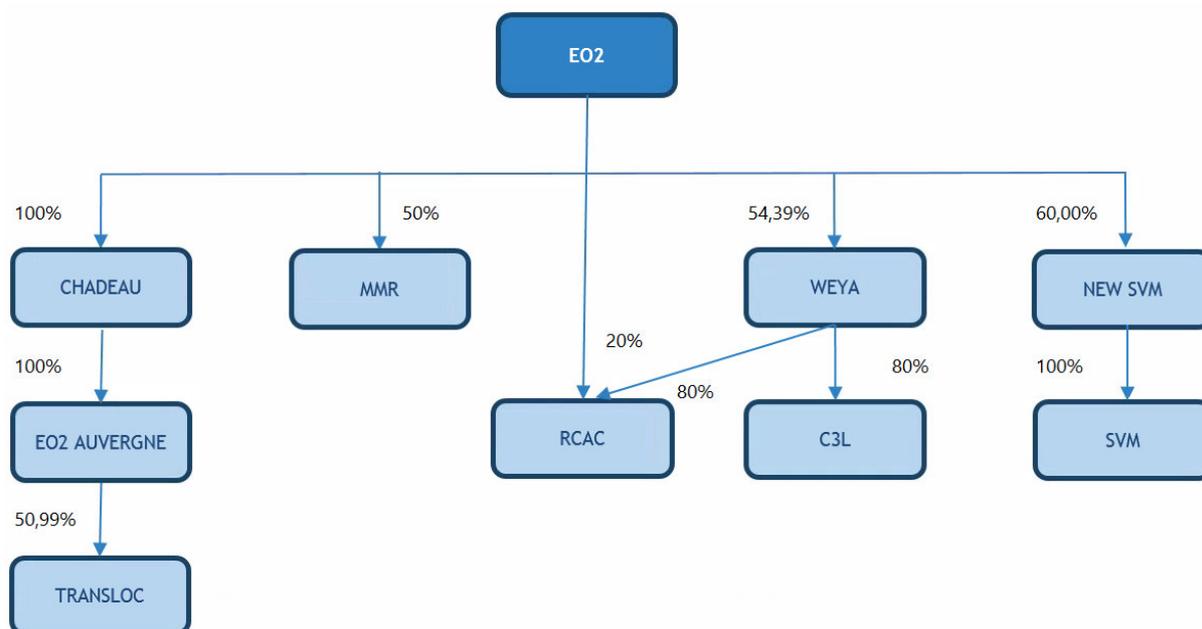
Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement à l'exception de la société MMR, mise en équivalence depuis le 01/03/20, EO2 n'exerçant plus qu'une influence notable sur cette société.

2. Périmètre de consolidation

Raison sociale	% d'intérêt		% de contrôle		Adresse	Siren
	2022.02	2021.02	2022.02	2021.02		
EO2			Société mère		36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169 932
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50,00	50,00	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLE SUR ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	63,51	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791 800 733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	50,99	50,99	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	54,39	54,39	54,39	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511 315 046
C3L	43,51	43,51	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
SAS DU CHATEAU	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 804
SERVICES VENTILATION MAINTENANCE - S V M	60,00	60,00	100,00	100,00	165 Rue de la belle étoile, Paris nord II, PARK bâtiment 4, 95700 ROISSY-EN-FRANCE	339 669 509
NEW SVM	60,00	60,00	60,00	60,00	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	883 456 493

EO2 a souscrit à la création de la société LEV en 01/22. Cette société, sans activité au 28/02/22, a été laissée en dehors du périmètre de consolidation (voir note 6).

3. Organigramme (sociétés du périmètre de consolidation)



Note 3. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation.

Ainsi l'écart d'acquisition :

- *dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.*
- *dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.*

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans).

Les variations des écarts d'acquisition sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2022.02	2021.02	Variation par résultat	Variations de périmètre
Écarts d'acquisition actif	1 075	1 075		
Dépréciations des écarts d'acquisition	(178)	(178)		
Dépréciations des écarts d'acquisition				
Ecart d'acquisition actif nets	897	897		
Ecart d'acquisition passif	3	11	(8)	

Aucun écart d'acquisition actif n'est amorti.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition de 897 K€ lié à la société SVM a été réalisé sur la base d'un business plan établi par la société.

Ce business plan est ambitieux sur la 1^{ère} année, avec un fort développement d'activité dans la suite des actions mises en place post rachat de la société. Il est ensuite plus prudent avec une stabilisation de l'activité et des développements limités à 3%.

Une application de multiples d'EBE et de méthode d'actualisation avec des taux variant de 5 à 15% ne mettent pas en avant de pertes de valeur de la société.

Note 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (logiciels informatiques : de 1 à 3 ans, brevets : 7 ans)

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2022.02	2021.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	130	117	13			
Écarts d'acquisition	1 075	1 075				
Immobilisations incorporelles brutes	1 205	1 192	13			
Amortissements des frais de développement						
Amorts concessions, brevets & droits sim.	(118)	(114)	(4)			
Amortissements des écarts d'acquisition	(178)	(178)				
Amorts / immos incorporelles	(118)	(114)	(4)			
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	12	2				
Écarts d'acquisition	897	897				
Immobilisations incorporelles nettes	909	899				

Note 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- immobilisations décomposables : Le Groupe n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ont été maintenues.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des terrains : 6 à 10 ans*
- Constructions : 20 à 50 ans*
- Agencement des constructions : 12 ans*
- Matériel et outillage industriels : 5 ans*
- Installations techniques : 15 à 20 ans*
- Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans*
- Matériel de transport : 4 ans*
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans*
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans*
- Biens mis en concession : durée de la concession pour chaque contrat*

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats crédit-bail et assimilés dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités. Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Les variations des immobilisations corporelles sur la période sont les suivantes :

Données en K€	2022.02	2021.02	Augmentation (Inv.Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	214	3	211			
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	1 041	997	44			
Constructions sur sol d'autrui	896	896				
Constructions en crédit-bail	2 536	2 536				
Matériel & outillage	7 203	5 808	102			1 294
Matériel & outillage en crédit-bail	5 771	6 052		(281)		
Autres immobilisations corporelles	2 128	1 928	236	(36)		
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	8 311	8 229	141	(59)		
Immobilisations corporelles en cours	133	49	1 378			(1 294)
Immobilisations corporelles brutes	28 888	27 151	2 112	(376)		
Amort. sur agencements et aménags de terrains	(13)	(2)	(11)			
Amortissements des constructions	(420)	(361)	(58)			
Amort. des constructions sur sol d'autrui	(90)	(30)	(61)			
Amortissements des constructions en crédit-bail	(1 127)	(1 043)	(85)			
Amortissements du matériel & outillage	(3 902)	(3 378)	(525)			
Amort. du matériel & outillage en crédit-bail	(4 471)	(4 090)	(548)	167		
Amortissements des autres immobilisations corp.	(1 070)	(895)	(185)	10		
Amort. des autres immos corp. en crédit-bail	(2 030)	(1 482)	(607)	59		
Amort. / immobilisations corporelles	(13 124)	(11 282)	(2 079)	237		
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	200	1				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	621	635				
Constructions sur sol d'autrui	805	866				
Constructions en crédit-bail	1 409	1 493				
Matériel & outillage	3 301	2 430				
Matériel & outillage en crédit-bail	1 300	1 961				
Autres immobilisations corporelles	1 058	1 032				
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	6 280	6 746				
Immobilisations corporelles en cours	133	49				
Immobilisations corporelles nettes	15 763	15 869				

Les autres immobilisations corporelles en crédit-bail correspondent, à hauteur de 6 700 K€ en valeur brute, à un réseau de chauffage urbain ayant fait l'objet d'une convention de délégation de service public signée le 17/12/15 pour une durée de 24 ans, entre la municipalité de COSNE COURS SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA - VEOLIA. L'ensemble des installations est opérationnel depuis le 01/06/18.

Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles comprennent principalement des cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participations non consolidées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2022.02	2021.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	16		16			
Autres immobilisations financières	121	124		(3)		
Immobilisations financières brutes	138	125	16	(3)		
Dépréciations / immobilisations financières						
Titres de participation	16					
Autres immobilisations financières	121	124				
Immobilisations financières nettes	138	125				

L'acquisition d'autres participations correspond à la prise de participation dans les sociétés GREENTA et LEV :

- Par une augmentation de capital de la société GREENTA en 06/21 pour 3 K€ puis par une autre augmentation du capital en 10/21 pour 3 K€, EO2 détient directement 10% de la société Greenta au 28/02/22 dont l'objet est la réalisation de missions de conseils en optimisation du processus de fourniture et de consommation d'énergie calorifique ainsi que des travaux d'installation, de maintenance des installations de production de de distribution d'énergie.
- Souscription à la création de la société LEV en 01/22 pour 10,2 K€ : EO2 détient directement 51% de la société LEV au 28/02/22 dont l'objet est l'activité du bureau d'études spécialisé notamment dans les domaines d'activité suivants : toute opération relative à la production énergétique et notamment à partir d'énergie dite nouvelle, verte ou encore renouvelable, toute opération relative aux réseaux de chaleur, toute opération mobilisant tous équipements et appareils thermiques, frigorifiques, mécaniques ou électriques, et plus généralement toute opération dans le champ du développement durable largement entendu. Cette société, sans activité au 28/02/22, a été laissée en dehors du périmètre de consolidation.

Les autres immobilisations financières ont une échéance à plus d'un an.

Note 7. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les valeurs comptables des titres mis en équivalence sont revus à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des titres mis en équivalence excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Le poste Titres mis en équivalence correspond à la société MMR détenue à hauteur de 50% par EO2.

Les comptes sociaux de MMR font apparaître des capitaux propres s'élevant à 169 K€ incluant un résultat net annuel de 60 K€, pour un chiffre d'affaires de 2 123 K€.

Les titres mis en équivalence ne sont pas dépréciés.

Note 8. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti :

- pour la sciure et les déchets de bois, compte tenu de la rotation rapide des stocks, au prix du dernier mois,

- pour le bois, les achats de consommables et d'emballages, au dernier prix connu.

Le Groupe n'a pas identifié de composant significatif (supérieur à 15 % du prix de revient de l'immobilisation) sur ces installations et outillages. Par conséquent, les pièces détachées, d'usures et de rechange sont constatées en charge lors de leur utilisation et en stock lorsqu'elles sont détenues en attente d'installation. De par la nature de l'activité et des cadences de production, ces pièces sont destinées à être utilisées et assimilées à des consommables. Les stocks de pièces détachées sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, au dernier prix d'achat connu.

Les stocks de marchandises sont également valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti au dernier prix d'achat connu.

Les granulés produits par le Groupe sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, c'est-à-dire au coût de production des derniers mois d'activité.

Les travaux en cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à « l'avancement » et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Données en K€	2022.02	2021.02
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 980	1 817
Produits intermédiaires finis	249	2 419
Stocks de marchandises	13	38
Stocks et en-cours bruts	2 242	4 274
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv.	(48)	(28)
Dépréciations / stocks et en-cours	(48)	(28)
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 932	1 789
Produits intermédiaires finis	249	2 419
Stocks de marchandises	13	38
Stocks et en-cours nets	2 194	4 246

Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1. Analyse des créances

Données en K€	2022.02	2021.02
Clients et comptes rattachés	4 043	3 845
Créances sur personnel & org. Sociaux	9	22
Créances fiscales	1 050	1 226
Impôts différés actif	217	233
Autres créances	322	273
Frais d'émission d'emprunts	129	161
Charges constatées d'avance	493	446
Créances brutes	6 262	6 206
Dépréciation / clients et comptes rattachés	(219)	(181)
Dépréciation / autres créances	(110)	(146)
Dépréciations / Créances	(329)	(327)
Clients et comptes rattachés nets	3 824	3 664
Créances sur personnel & org. Sociaux	9	22
Créances fiscales	1 050	1 226
Impôts différés actif	217	233
Autres créances	213	127
Frais d'émission d'emprunts	129	161
Charges constatées d'avance	493	446
Autres créances et comptes de régularisation nets	2 110	2 215
Créances de l'actif circulant nettes	5 934	5 879

2. Etat des échéances des créances

Toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance à moins d'un an.

Note 10. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés aux taux d'impôts applicables à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif (en provisions pour risques et charges) en position nette par entité fiscale.

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

Les bases d'impôts différés et les impôts différés associés sont les suivants :

Bases des sociétés intégrées	2022.02		2021.02		Variation de l'impôt différé
	BASES D'IMPOT	IMPOT	BASES D'IMPOT	IMPOT	
Provisions de départ à la retraite	176	44	160	40	4
Autres provisions non déductibles	182	46	237	63	(17)
Déficits fiscaux	1 038	259	1 956	489	(230)
Plus values internes sur cession internes d'immobilisatio	237	59	251	63	(4)
Autres bases d'actif d'impôt	21	5	22	6	(1)
Frais d'établissement					
Totaux / Impôts différés actif	1 654	413	2 627	661	(247)
Elimination des provisions intra groupes					
Crédit-bail	1 118	280	1 713	428	(148)
Totaux / Impôts différés passif	1 118	280	1 713	428	(148)
IMPOTS DIFFERES NETS	536	134	914	233	(99)
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		217		233	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES		83			

Les impôts différés calculés au 28/02/22 ont été déterminés en tenant compte des règles fiscales et taux d'impôts en vigueur au 28/02/22 et qui seront applicables lorsque la différence temporaire se résorbera.

Les impôts différés non activés au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 556 K€ correspondant à 2 224 K€ de déficits reportables (532 K€ au 28/02/21 correspondant à 2 127 K€ de déficits reportables).

Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste « Disponibilités » est constitué des montants détenus en caisse et des avoirs en banque.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué de comptes à terme.

Données en K€	2022.02	2021.02
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	13 095	11 499
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	13 095	11 499
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	13 095	11 499
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	13 095	11 499

Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres. Elles sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1. Capital social

Le capital social de EO2 s'élève à 2 551 209 € réparti en 2 551 209 actions d'une valeur nominale de 1 €. Il n'y a pas eu d'évolution sur l'exercice.

Données en K€	2022.02	2021.02
Nombre de titres	2 551 209	2 551 209
Valeur nominale (en euros)	1,00	1,00
CAPITAL SOCIAL (en euros)	2 551 209	2 551 209
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	13 192	13 206
Nombre d'actions en circulation	2 538 017	2 538 003

2. Intérêts minoritaires

Données en K€	2022.02	2021.02
Réserves attribuées aux minoritaires	2 308	2 574
Résultat des minoritaires	(207)	(149)
Intérêts minoritaires	2 101	2 425

Note 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées dès lors que Le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'il devrait faire face à une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie attendue. Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de l'estimation du risque encouru.

Provision pour gros entretiens et grandes révisions :

Le groupe comptabilise une provision pour gros entretiens et grandes révisions correspondant aux sous-consommations des dépenses d'entretien budgétées d'une installation en concession. Cette provision est comptabilisée parallèlement à la facturation annuelle sur la durée des contrats d'une redevance forfaitaire d'entretien. Dans le cas de surconsommation, la provision est reprise. Si les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée.

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite.

- *Le départ intervient à l'initiative du salarié.*
- *L'âge de départ à la retraite est de 62 ans.*
- *Le coefficient de mortalité est issu de la table réglementaire TH 00-02.*
- *Le taux de turn-over retenu est de 2%.*
- *Le taux de revalorisation des salaires retenu est de 1%.*
- *Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements sociaux est de 1.64% à 1.65% inflation comprise.*

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	2022.02	2021.02	Dotation / Augmentation	Reprise / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	30	11	19			
Autres provisions pour risques	371	314	125	(68)		
Provisions pour pensions et retraites	176	160	67	(50)		
Autres provisions pour charges	39	51	(13)			
Sous-total prov. pour risques et charges	615	536	197	(118)		
Ecarts d'acquisition passif (note 4)	3	11		(8)		
Provisions	618	547	197	(127)		

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (co-financé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Suite à la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Le 15/03/22, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 K€, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Par précaution, des provisions pour risque ont été constituées :

- au cours de l'exercice précédent, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC
- au cours de cet exercice, pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE.

Une procédure de licenciement économique a été engagée à l'encontre du directeur opérationnel de WEYA. Celui-ci contestant le caractère économique de son licenciement, une provision pour risque de litige prud'homal est comptabilisée dans les comptes pour un montant de 83 K€.

Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	2022.02	2021.02	Emission / Augmentation	Remb. / Diminution	Variations de périmètre
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 096	9 235	361	(1 500)	
Dettes financières de crédit-bail	4 323	4 704	144	(525)	
Intérêts courus sur emprunts	66	89	66	(89)	
Concours bancaires courants	83	209		(126)	
Emprunts et dettes financières	12 567	14 237	571	(2 240)	

La société CHADEAU a financé 46,65% des titres EO2 AUVERGNE par un emprunt de 7 000 K€ auprès du groupement bancaire composé de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

Ce financement bancaire et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en termes de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, doivent être respectivement inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Le calcul du ratio est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU établis selon les normes comptables françaises, en intégrant certains ajustements de calculs contractuels. Au 28/02/22, ces ratios étaient respectés.

2. Echancier des dettes financières

Données en K€	Montant	moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunts auprès des ets de crédit	à plus d'un an à l'origine	8 096	1 551	5 973	573
	à un an maximum à l'origine	83	83		
Dettes financières de crédit-bail	4 323	498	1 328	2 496	
Intérêts courus sur emprunts	66	66			
2022.02	12 567	2 197	7 301	3 069	
2021.02	14 237	2 252	7 358	4 627	

Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION

1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	2022.02	2021.02
Fournisseurs et comptes rattachés	4 379	3 703
Dettes sociales	571	751
Dettes fiscales	684	479
Impôts différés passif	83	
Autres dettes	96	100
Comptes courants divers	111	108
Produits constatés d'avance	182	89
Autres dettes et comptes de régularisation	1 727	1 527
Dettes d'exploitation	6 106	5 230

2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES

Données en K€	2022.02	2021.02
Ventes de marchandises	357	243
Production vendue de biens	23 698	19 440
Prestations de services	6 525	4 927
Produits des activités annexes	104	74
Rabais, remises et ristournes accordés	(50)	(83)
Chiffre d'affaires réalisé en France	30 634	24 602
Ventes de marchandises	10	
Production vendue de biens	1	147
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	11	147

Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en K€	2022.02	2021.02
Production stockée	(2 170)	391
Production immobilisée		27
Subventions d'exploitation	6	1
Tranfert de charges d'exploitation	193	221
Autres produits	7	4
Reprises de provisions et d'amortissements	157	339
Reprises de provisions d'exploitation	68	66
Reprises de provisions / actif circulant	38	273
Autres produits d'exploitation	(1 806)	982

Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Données en K€	2022.02	2021.02
Achats de marchandises	(269)	(163)
Variation stocks de marchandises	(25)	(10)
Achat matières premières, fournitures & autres approv.	(11 237)	(10 563)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	142	138
Achats et variations de stocks	(11 389)	(10 598)

Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	2022.02	2021.02
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 646)	(2 480)
Achats d'études et prestations de services	(2 145)	(1 791)
Sous-traitance	(70)	(212)
Locations	(630)	(527)
Entretien	(775)	(544)
Primes d'assurances	(486)	(370)
Personnel détaché et interimaire	(281)	(293)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(735)	(759)
Publicité, publications, relations publiques	(90)	(65)
Transport	(1 268)	(878)
Déplacements, missions et réceptions	(185)	(107)
Frais postaux et frais de télécommunications	(48)	(34)
Frais bancaires	(56)	(84)
Autres charges externes	(811)	(631)
Autres achats et charges externes	(10 226)	(8 775)

Note 20. IMPOTS ET TAXES

Données en K€	2022.02	2021.02
Impôts et taxes sur rémunérations	(47)	(34)
Autres impôts et taxes	(193)	(184)
Impôts et taxes	(240)	(218)

Note 21. CHARGES DE PERSONNEL

1. Charges de personnel

Données en K€	2022.02	2021.02
Rémunérations du personnel	(2 810)	(2 390)
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	(1 221)	(1 211)
Participation des salariés	2	
Autres charges de personnel	(30)	(22)
Charges de personnel	(4 059)	(3 623)

2. Effectif moyen

En nombre de personnes	2022.02	2021.02
Cadres	18	14
Agents de maîtrise et techniciens	16	16
Employés et ouvriers	43	43
TOTAUX	77	73

Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	2022.02	2021.02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2 059)	(1 989)
Dot. aux provisions d'exploitation	(16)	(159)
Dot/Prov. engagements de retraite	(67)	(29)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(40)	(3)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2 182)	(2 181)

Note 23. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	2022.02	2021.02
Reprises de provisions à caractère financier		1
Autres produits financiers	32	47
Produits financiers	32	48
Charges d'intérêts	(157)	(218)
Charges d'intérêts liées au crédit-bail	(144)	(150)
Autres charges financières	(7)	(6)
Dotations aux provisions à caractère financier	(90)	(207)
Charges financières	(398)	(581)
RESULTAT FINANCIER	(366)	(533)

Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du Groupe.

Données en K€	2022.02	2021.02
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30	1
Produits excep. s/ exercices antérieurs		56
Produits de cession d'immobilisations	72	105
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	256	236
Autres produits exceptionnels	14	
Produits exceptionnels	372	399
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(10)	(8)
Charges excep. sur exercices antérieurs		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	(139)	(2)
Autres charges exceptionnelles	(6)	(1)
Dotations aux amts et provisions à caractère exceptionnel	(25)	(6)
Charges exceptionnelles	(180)	(16)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	192	383

Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	2022.02	2021.02
Impôts différés	(99)	3
Impôt sur les bénéfices	(85)	(98)
Impôts sur les résultats	(185)	(95)

2. Preuve de l'impôt

Données en K€	2022.02		2021.02	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net des sociétés intégrées	392		100	
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.	8		8	
Impôt sur les résultats	(185)	32,48%	(95)	14,09%
Résultat net avant impôt et impact des écarts d'acquisition	568	100,00%	187	100,00%
Impôt théorique au taux en vigueur	(151)	26,50%	(52)	28,00%
Impôts liés aux différences permanentes	(7)	1,18%	(15)	7,99%
Incidence des pertes non activées	(138)	24,35%	(113)	60,30%
Imputation des pertes antérieures	133	-23,38%	76	-40,59%
Effet des différentiels de taux d'impôt	1	-0,18%	28	-14,74%
Activation d'impôts différés précédemment non activés et désactivation	(23)	4,01%	(19)	10,09%
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	(185)	32,48%	(95)	51,06%

Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTATS PAR ACTION	2022.02	2021.02
<i>Numérateur (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	622 942	276 938
<i>Dénominateur (en nombre d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	2 538 017	2 368 463
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen d'actions dilué	2 538 017	2 368 463
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	0,25	0,12
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	0,25	0,12

Note 27. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié deux principaux secteurs d'activité :

- *la fabrication, l'achat et la vente de combustibles à base de bois,*
- *la réalisation de services énergétiques (financement, installation de chaudières, livraison de combustibles et maintenance).*

Les activités accessoires du groupe sont incluses dans l'activité principale de fabrication, d'achat et de vente de combustibles à base de bois.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés se ventilent par activités de la manière suivante :

Données en K€	Granulés de bois (combustibles de bois)		Services énergétiques	
	2022.02	2021.02	2022.02	2021.02
Chiffre d'affaires	23 150	19 100	7 495	5 648
Résultat d'exploitation	995	870	(254)	(532)
Actifs immobilisés	8 877	8 467	8 015	8 426

Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES (données en K€)	2022.02	2021.02
Variation des stocks	2 052	(541)
Variation des avances et acptes versés sur commandes	19	8
Variation des clients	(160)	(454)
Variation des créances fiscales et sociales	190	273
Variation des autres créances d'exploitation	(104)	681
Variation des charges constatées d'avance	(46)	19
Variation des avances et acptes reçus sur commandes	49	
Variation des fournisseurs	676	(535)
Variation des dettes fiscales et sociales	25	(326)
Variation des autres dettes d'exploitation	(50)	38
Variation des produits constatés d'avance	93	15
TOTAUX	2 743	(819)

Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie est constituée des disponibilités desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

Données en K€	2022.02	2021.02
Trésorerie active	13 095	11 499
Concours bancaires (trésorerie passive)	(83)	(209)
Trésorerie nette	13 012	11 290

Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. Prise de participation

EO2 a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS LE PACTE DE GIENS : 11 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 €, prix d'émission de 70 € soit un investissement total de 782,6 K€. Cette opération permet à EO2 de détenir 26% du capital de cette société.

La société LE PACTE DE GIENS a réalisé un premier investissement en achetant les titres de la société SANPIMANUTEL qui exploite un complexe hôtelier et de résidence hôtelière, de restaurants et de débit de boissons.

A la suite de cette prise de participation, une avance en compte courant a été consentie à la SAS LE PACTE DE GIENS. Cette avance s'élevait à 418,5 K€ à fin avril 2022.

2. Guerre en Ukraine

Une guerre a débuté en Ukraine le 24/02/22. La durée, l'issue et les conséquences de ce conflit sont incertaines. Néanmoins à cette date et au regard des informations disponibles, ce conflit ne semble pas avoir d'impact significatif pour le Groupe, hormis le fait qu'il contribue à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières qu'il utilise.

Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 56 K€ (62 K€ en charges de l'exercice précédent) dont 52 K€ au titre du contrôle légal des comptes.

Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

OSEO et EO2 se sont portés caution solidaire des prêts accordés par la Société générale et le Crédit agricole à RCAC. Le solde restant dû à la clôture par RCAC est de 132 K€.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec la BPI le 15/03/2017 et de la délégation de service, la société C3L s'est engagée :

- à ne pas contracter d'emprunt à moyen ou long terme en dehors d'apports en comptes courants et à ne pas souscrire d'engagement hors bilan ;
- à assurer les installations et l'activité, et à déléguer au profit du crédit bailleur les indemnités liées à ces contrats ;
- à nantir le contrat de crédit-bail en, faveur du crédit bailleur ;
- à effectuer des cessions DAILLY au profit des crédits bailleurs sur les créances de redevances liées aux contrats d'abonnements, de constructions WEYA, d'exploitations WEYA/VEOLIA EAU et de toutes sommes liées à la DSP.

Une garantie à première demande, délivrée par un organisme agréé par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement mentionné à l'article L.612-1 du code monétaire et financier est fournie par le concessionnaire.

Depuis la réception des travaux cette garantie s'élève à 5% du montant du chiffre d'affaires prévisionnel annuel toutes taxes comprises du concessionnaire.

Le financement bancaire de la société CHADEAU d'un montant initial de 7 000 K€ (voir note 14.1) et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

La société CHADEAU a souscrit deux contrats d'assurance homme clé à hauteur de 4 000 K€.

Les titres de la société EO2 AUVERGNE sont nantis pour 7 744 K€.

Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 210 K€

Engagements pris en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.

E02

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

Comptes annuels au 28/02/2022

AUDITIS

5 Rue René Char

21000 DIJON

03 80 74 90 50

www.auditis.fr - contact@auditis.fr

E02

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

COMPTES ANNUELS

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2022 12			Exercice N-1 28/02/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	106 126	105 198	928	400	528	132.13
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 551	1 551				
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	21 826	9 486	12 340	671	11 669	NS
	Autres immobilisations corporelles	175 315	109 436	65 879	2 908	62 971	NS
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 319 717	354 000	965 717	949 517	16 200	1.71	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	170 446		170 446	184 753	14 308-	7.74-	
Total II	1 794 980	579 670	1 215 310	1 138 249	77 061	6.77	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				19 263	19 263-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	343 814	1 288	342 526	202 454	140 072	69.19
	Autres créances	4 879 687	109 752	4 769 935	3 985 350	784 584	19.69
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	5 484 528		5 484 528	6 355 540	871 011-	13.70-	
Charges constatées d'avance (3)	54 483		54 483	59 888	5 405-	9.03-	
Total III	10 762 512	111 041	10 651 472	10 622 494	28 977	0.27	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	12 557 492	690 711	11 866 781	11 760 743	106 038	0.90	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 28/02/2022 12	Exercice N-1 28/02/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 551 209) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 551 209 7 153 530	2 551 209 7 153 530		
	Réserves				
	Réserve légale	263 171	263 171		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 210 944	1 488 326	277 383-	18.64-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 319-	277 383-	270 063	97.36
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	11 171 534	11 178 853	7 319-	0.07-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	188 000	97 000 0	91 000 0-	93.81 100.00-
	Total III	188 000	97 000	91 000	93.81
	DETTES (1)	Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès d'établissements de crédit					
Concours bancaires courants		4 172	8 538	4 366-	51.13-
Emprunts et dettes financières diverses					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		48 705		48 705	
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 505	190 124	36 381	19.14	
Dettes fiscales et sociales	227 326	286 228	58 902-	20.58-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	540		540		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	507 248	484 890	22 358	4.61
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	11 866 781	11 760 743	106 038	0.90

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

507 248

484 890

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2022 12			Exercice N-1 28/02/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	448 840	6 014	454 854	290 603	164 250	56.52
Chiffre d'affaires NET	448 840	6 014	454 854	290 603	164 250	56.52
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 579	174 562	151 983-	87.07-
Autres produits			3 494	632	2 862	452.52
Total des Produits d'exploitation (I)			480 927	465 798	15 129	3.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			462 568	384 001	78 567	20.46
Impôts, taxes et versements assimilés			17 389	16 865	525	3.11
Salaires et traitements			266 045	369 058	103 013-	27.91-
Charges sociales			132 320	358 107	225 788-	63.05-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 833	5 569	10 264	184.30
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 288	1 288-	100.00-
Dotations aux provisions			1 000		1 000	
Autres charges			2 823	4 861	2 038-	41.92-
Total des Charges d'exploitation (II)			897 978	1 139 749	241 771-	21.21-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			417 051-	673 951-	256 900	38.12
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2022 12	Exercice N-1 28/02/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		9 796	9 796-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		510	510-	100.00-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		10 306	10 306-	100.00-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	90 000	210 752	120 752-	57.30-
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	90 000	210 752	120 752-	57.30-
2. Résultat financier (V-VI)	90 000-	200 447-	110 447	55.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	507 051-	874 398-	367 347	42.01
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		556	556-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 694	54 613	50 920-	93.24-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 694	55 169	51 476-	93.31-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	635	353	282	80.14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	18 118	33 028	14 909-	45.14-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	18 753	33 380	14 627-	43.82-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	15 060-	21 789	36 849-	169.12-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	514 791-	575 226-	60 435	10.51
Total des produits (I+III+V+VII)	484 621	531 273	46 652-	8.78-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	491 940	808 655	316 715-	39.17-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 319-	277 383-	270 063	97.36

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AUDITIS

EO2

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2021 AU 28/02/2022

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 11 866 781.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 454 853.83 Euros et dégageant un déficit de 7 319.46- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2021 au 28/02/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**Prise de participation dans la société LE PACTE DE GIENS**

EO2 a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS LE PACTE DE GIENS pour lui permettant d'acquérir 11 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € avec un prix d'émission de 70 € soit un investissement total de 782 600 € permettant à EO2 de détenir 26% du capital de la société. La société LE PACTE DE GIENS a réalisé un premier investissement en achetant les titres de la société SANPIMANUTEL qui exploite un complexe hôtelier et de résidence hôtelière, de restaurants et de débit de boissons.

A la suite de cette prise de participation, une avance en compte courant a été consentie à la SAS LE PACTE DE GIENS. Cette avance s'élevait à 418 531 € à fin avril 2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), de règlement ANC 2014-03 et suivants et de toute autre réglementation.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	105 136	990
Terrains	1 551		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 781		18 045
Installations générales agencements aménagements divers	10 487		
Matériel de transport	48 359		65 732
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 503		6 234
	TOTAL	108 680	90 012
Autres participations	1 303 517		16 200
Prêts, autres immobilisations financières	184 753		117
	TOTAL	1 488 270	16 317
	TOTAL GENERAL	1 702 086	107 319

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		106 126	
Terrains			1 551	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 826	
Installations générales agencements aménagements divers			10 487	
Matériel de transport			114 091	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0-	50 737	
	TOTAL		198 692	
Autres participations			1 319 717	
Prêts, autres immobilisations financières		14 425	170 446	
	TOTAL		1 490 162	
	TOTAL GENERAL		1 794 980	

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure au prix d'achat.

L'acquisition d'autres participations correspond à la prise de participation dans les sociétés GREENTA et LEV :

Par une augmentation de capital de la société GREENTA en 06/2021 pour 3 000€ puis par une autre augmentation du capital en 10/2021 pour 3 000€.

Eo2 détient directement 10% de la société Greenta au 28/02/2022 dont l'objet est la réalisation de missions de conseils en optimisation du processus de fourniture et de consommation d'énergie calorifique ainsi que des travaux d'installation, de maintenance des installations de production de de distribution d'énergie.

à la création de la société L E V en 01/2022 pour 10 200€.

Eo2 détient directement 51% de la société L E V au 28/02/2022 dont l'objet est l'activité du bureau d'études spécialisé notamment dans les domaines d'activité suivants : toute opération relative à la production énergétique et notamment à partir d'énergie dite nouvelle, verte ou encore renouvelable, toute opération relative aux réseaux de chaleur, toute opération mobilisant tous équipements et appareils thermiques, frigorifiques, mécaniques ou électriques, et plus généralement toute opération dans le champ du développement durable largement entendu.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	104 736	462	105 198
Terrains		1 551		1 551
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 110	6 376	9 486
Installations générales agencements aménagements divers		9 811	420	10 231
Matériel de transport		48 359	5 567	53 926
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		42 271	3 009	45 279
	TOTAL	105 101	15 372	120 472
	TOTAL GENERAL	209 837	15 833	225 670

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 6 2				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 3 7 6				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 2 0				
Matériel de transport	5 5 6 7				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 0 0 9				
TOTAL	1 5 3 7 2				
TOTAL GENERAL	1 5 8 3 3				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	9 7 0 0 0	9 1 0 0 0	0		1 8 8 0 0 0
TOTAL	9 7 0 0 0	9 1 0 0 0			1 8 8 0 0 0

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	3 5 4 0 0 0				3 5 4 0 0 0
Sur comptes clients	1 2 8 8				1 2 8 8
Autres provisions pour dépréciation	1 0 9 7 5 2				1 0 9 7 5 2
TOTAL	4 6 5 0 4 1				4 6 5 0 4 1
TOTAL GENERAL	5 6 2 0 4 1	9 1 0 0 0			6 5 3 0 4 1
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 0 0 0			
financières		9 0 0 0 0			

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (co financé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Suite à la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Le 15/03/2022, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 040,96 €, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Par précaution, des provisions pour risque ont été constituées :

- au cours de l'exercice précédent, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC
- au cours de cet exercice, pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE.

La participation dans la société RCAC d'une valeur de 4 000 € a été intégralement dépréciée pour tenir compte du risque d'absence de valeur vénale des titres à moyen terme.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	170 446	0	170 446
Clients douteux ou litigieux	1 358	1 358	
Autres créances clients	342 456	342 456	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 708	2 708	
Taxe sur la valeur ajoutée	161 788	161 788	
Groupe et associés	4 700 710	4 700 710	
Débiteurs divers	14 482	14 482	
Charges constatées d'avance	54 483	54 483	
TOTAL	5 448 430	5 277 984	170 446

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 172	4 172		
Fournisseurs et comptes rattachés	226 505	226 505		
Personnel et comptes rattachés	54 382	54 382		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 947	37 947		
Impôts sur les bénéfiques	48 240	48 240		
Taxe sur la valeur ajoutée	81 623	81 623		
Autres impôts taxes et assimilés	5 133	5 133		
Autres dettes	540	540		
TOTAL	458 543	458 543		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	1.0000	2 551 209			2 551 209

Au 28/02/2022, 13 192 actions sont auto détenues par la société EO2 pour une valeur totale de 61 429 euros.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|-------------|
| - logiciels informatiques de | 1 à 3 ans |
| - brevets | 7 ans |
| - agencements, aménagements des terrains de | 6 à 12 ans |
| - constructions de | 10 à 20 ans |
| - agencement des constructions | 12 ans |
| - matériel et outillage industriel | 5 ans |
| - agencements, aménagements, installations de | 3 à 10 ans |
| - matériel de transport | 3 à 5 ans |
| - matériel de bureau et informatique de | 3 à 10 ans |
| - mobilier de | 5 à 10 ans |

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	107 416
Total	107 416

Détail des produits à recevoir

	Montant
FAE WEYA	58 771
FAE EO2 AUVERGNE	26 452
FAE L E V	3 104
FAE DIVERSES	19 089
Total	107 416

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 245
Dettes fiscales et sociales	42 577
Total	112 822

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	54 483
Total	54 483

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	11 456 236
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	277 383 -
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	11 178 853
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	11 178 853
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	11 178 853
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	0
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	0

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Total	4

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	507 051-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	15 060-	
Résultat comptable (hors participation)	7 319-	

La société E02 est intégrée fiscalement avec les sociétés E02 AUVERGNE et DU CHADEAU . E02, en tant que société mère, conserve les économies liées à l'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice, cette économie s'élève à 514 791€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes est de 16 500 euros hors taxes, correspondant aux honoraires au titre du contrôle légal des comptes pour 8 000 euros hors taxes et au titre du contrôle des comptes consolidés pour 8 500 euros hors taxes.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**Engagements donnés

Autres engagements donnés :		5 569 347
SAS DU CHADEAU Caution solidaire / emprunt	5 141 809	
EO2 Auvergne caution solidaire BPIF et B Popu	387 850	
RCAC caution solidaire 30% sur emprunt 600000	39 688	
Total (1)		5 569 347
(1) Dont concernant les filiales		5 569 347

Maintien de l'actionariat dans la société NEW SVM pendant toute la durée de l'emprunt contracté auprès de la BP AURA d'un montant de 1 220 000 € destiné au rachat des 2 500 titres de la société SVM.

Engagements reçus

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement pour retraite s'élève à 16 537€ au 28/02/2022.

La société a poursuivi la méthode 1 de la recommandation ANC 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements en matière de retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	7 726
35 à 44 ans	21 à 30 ans	8 811
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		16 537

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- départ à l'initiative du salarié
- taux de rotation faible
- taux d'actualisation 1.64 %
- Revalorisation de salaire : 2%

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- Charges sociales retenues : Cadre 50%

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Déficits reportables antérieurs à l'intégration fiscale : 1 148 197€.

Déficits reportables issus de l'intégration fiscale : 689 851€

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

La société EO2 est la société mère d'un groupe qui présente des comptes consolidés

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

EO2
92240 MALAKOFF

Page : 21

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
-57 DU CHADEAU	747 000	812 845	100,00	747 000	747 000	206 792			962 264		
-55 WEYA	304 420	567 720	54,39	31 667	31 667	154 197		3 917 306	436 933		
-57 LEV	284 750	67 957	51,00	170 850	170 850	225 360			28 903		
-NEW SVM	20 000		51,00	10 200	10 200						
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-MMR	245 000	76 061	50,00	350 000	350 000	109 752		2 122 919	60 056		
-RCAC	20 000	38 472	20,00	4 000	4 000	58 076		197 740	14 081		
-57 GREENTA	60 000		10,00	6 000	6 000						
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
-BONIS RACHAT D'ACTION	3 694	
Total	3 694	
Charges exceptionnelles		
-MALIS RACHAT	18 118	
-PENALITES, AMANDES FISCALES	635	
Total	18 753	

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	28/02/2018	28/02/2019	28/02/2020	28/02/2021	28/02/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 466 713	2 466 713	2 425 875	2 551 209	2 551 209
Nbre des actions ordinaires existantes	2 466 713	2 466 713	2 425 875	2 551 209	2 551 209
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	720 610	377 558	257 039	290 603	454 854
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	733 408-	722 287-	5 538 651	791 338-	415 277-
Impôts sur les bénéfices	365 853-	497 215-	596 324-	575 226-	514 791-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	571 588-	511 228-	6 064 576	277 383-	7 319-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.15-	0.09-	2.53	0.08-	0.04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.23-	0.21-	2.50	0.11-	
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	5	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	378 568	381 912	521 897	369 058	266 045
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	188 873	178 506	254 178	358 107	132 320



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.551.209 €uros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2022

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2022 est de 966 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes « Titres immobilisés », « Etat des immobilisations » et « Etat des provisions » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins
Le 6 juillet 2022



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2022 12			Exercice N-1 28/02/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	106 126	105 198	928	400	528	132.13	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	1 551	1 551					
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	21 826	9 486	12 340	671	11 669	NS	
	Autres immobilisations corporelles	175 315	109 436	65 879	2 908	62 971	NS	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	1 319 717	354 000	965 717	949 517	16 200	1.71		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	170 446		170 446	184 753	14 308-	7.74-		
Total II	1 794 980	579 670	1 215 310	1 138 249	77 061	6.77		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				19 263	19 263-	100.00-	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	343 814	1 288	342 526	202 454	140 072	69.19	
	Autres créances	4 879 687	109 752	4 769 935	3 985 350	784 584	19.69	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	5 484 528		5 484 528	6 355 540	871 011-	13.70-		
Charges constatées d'avance (3)	54 483		54 483	59 888	5 405-	9.03-		
Total III	10 762 512	111 041	10 651 472	10 622 494	28 977	0.27		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	12 557 492	690 711	11 866 781	11 760 743	106 038	0.90		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		28/02/2022 12	28/02/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 551 209)	2 551 209	2 551 209		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 153 530	7 153 530		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	263 171	263 171		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 210 944	1 488 326	277 383-	18.64-
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		7 319-	277 383-	270 063	97.36
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I		11 171 534	11 178 853	7 319-	0.07-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	188 000	97 000	91 000	93.81
	Provisions pour charges		0	0-	100.00-
	Total III	188 000	97 000	91 000	93.81
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	4 172	8 538	4 366-	51.13-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	48 705		48 705	
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 505	190 124	36 381	19.14	
Dettes fiscales et sociales	227 326	286 228	58 902-	20.58-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	540		540		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	507 248	484 890	22 358	4.61
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		11 866 781	11 760 743	106 038	0.90

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

507 248 484 890

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2022 12			Exercice N-1 28/02/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	448 840	6 014	454 854	290 603	164 250	56.52
Chiffre d'affaires NET	448 840	6 014	454 854	290 603	164 250	56.52
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 579	174 562	151 983-	87.07-
Autres produits			3 494	632	2 862	452.52
Total des Produits d'exploitation (I)			480 927	465 798	15 129	3.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			462 568	384 001	78 567	20.46
Impôts, taxes et versements assimilés			17 389	16 865	525	3.11
Salaires et traitements			266 045	369 058	103 013-	27.91-
Charges sociales			132 320	358 107	225 788-	63.05-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 833	5 569	10 264	184.30
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 288	1 288-	100.00-
Dotations aux provisions			1 000		1 000	
Autres charges			2 823	4 861	2 038-	41.92-
Total des Charges d'exploitation (II)			897 978	1 139 749	241 771-	21.21-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			417 051-	673 951-	256 900	38.12
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	28/02/2022	12/28/02/2021	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		9 796	9 796-	100.00-
Autres intérêts et produits assimilés (3)		510	510-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		10 306	10 306-	100.00-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	90 000	210 752	120 752-	57.30-
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	90 000	210 752	120 752-	57.30-
2. Résultat financier (V-VI)	90 000-	200 447-	110 447	55.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	507 051-	874 398-	367 347	42.01
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		556	556-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 694	54 613	50 920-	93.24-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 694	55 169	51 476-	93.31-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	635	353	282	80.14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	18 118	33 028	14 909-	45.14-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	18 753	33 380	14 627-	43.82-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	15 060-	21 789	36 849-	169.12-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	514 791-	575 226-	60 435	10.51
Total des produits (I+III+V+VII)	484 621	531 273	46 652-	8.78-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	491 940	808 655	316 715-	39.17-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 319-	277 383-	270 063	97.36

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AUDITIS

EO2

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2021 AU 28/02/2022

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 11 866 781.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 454 853.83 Euros et dégageant un déficit de 7 319.46- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2021 au 28/02/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Prise de participation dans la société LE PACTE DE GIENS

EO2 a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS LE PACTE DE GIENS pour lui permettant d'acquérir 11 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € avec un prix d'émission de 70 € soit un investissement total de 782 600 € permettant à EO2 de détenir 26% du capital de la société. La société LE PACTE DE GIENS a réalisé un premier investissement en achetant les titres de la société SANPIMANUTEL qui exploite un complexe hôtelier et de résidence hôtelière, de restaurants et de débit de boissons.

A la suite de cette prise de participation, une avance en compte courant a été consentie à la SAS LE PACTE DE GIENS. Cette avance s'élevait à 418 531 € à fin avril 2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), de règlement ANC 2014-03 et suivants et de toute autre réglementation.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	105 136		990
TOTAL			
Terrains	1 551		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 781		18 045
Installations générales agencements aménagements divers	10 487		
Matériel de transport	48 359		65 732
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 503		6 234
TOTAL	108 680		90 012
Autres participations	1 303 517		16 200
Prêts, autres immobilisations financières	184 753		117
TOTAL	1 488 270		16 317
TOTAL GENERAL	1 702 086		107 319

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 06 126	
TOTAL				
Terrains			1 551	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 826	
Installations générales agencements aménagements divers			10 487	
Matériel de transport			114 091	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0-	50 737	
TOTAL		0-	198 692	
Autres participations			1 319 717	
Prêts, autres immobilisations financières		14 425	170 446	
TOTAL		14 425	1 490 162	
TOTAL GENERAL		14 424	1 794 980	

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure au prix d'achat.

L'acquisition d'autres participations correspond à la prise de participation dans les sociétés GREENTA et LEV :

Par une augmentation de capital de la société GREENTA en 06/2021 pour 3 000€ puis par une autre augmentation du capital en 10/2021 pour 3 000€.

Eo2 détient directement 10% de la société Greenta au 28/02/2022 dont l'objet est la réalisation de missions de conseils en optimisation du processus de fourniture et de consommation d'énergie calorifique ainsi que des travaux d'installation, de maintenance des installations de production de de distribution d'énergie.

à la création de la société L E V en 01/2022 pour 10 200€.

Eo2 détient directement 51% de la société L E V au 28/02/2022 dont l'objet est l'activité du bureau d'études spécialisé notamment dans les domaines d'activité suivants : toute opération relative à la production énergétique et notamment à partir d'énergie dite nouvelle, verte ou encore renouvelable, toute opération relative aux réseaux de chaleur, toute opération mobilisant tous équipements et appareils thermiques, frigorifiques, mécaniques ou électriques, et plus généralement toute opération dans le champ du développement durable largement entendu.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	104 736	462		105 198
TOTAL				
Terrains	1 551			1 551
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 110	6 376		9 486
Installations générales agencements aménagements divers	9 811	420		10 231
Matériel de transport	48 359	5 567		53 926
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 271	3 009		45 279
TOTAL	105 101	15 372		120 472
TOTAL GENERAL	209 837	15 833		225 670

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	462				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 376				
Instal.générales agenc.aménag.divers	420				
Matériel de transport	5 567				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 009				
TOTAL	15 372				
TOTAL GENERAL	15 833				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	97 000	91 000	0		188 000
TOTAL	97 000	91 000			188 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	354 000				354 000
Sur comptes clients	1 288				1 288
Autres provisions pour dépréciation	109 752				109 752
TOTAL	465 041				465 041
TOTAL GENERAL	562 041	91 000			653 041
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 000			
financières		90 000			

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (co financé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Suite à la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Le 15/03/2022, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 040,96 €, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Par précaution, des provisions pour risque ont été constituées :

- au cours de l'exercice précédent, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC
- au cours de cet exercice, pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE.

La participation dans la société RCAC d'une valeur de 4 000 € a été intégralement dépréciée pour tenir compte du risque d'absence de valeur vénale des titres à moyen terme.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	170 446	0	170 446
Clients douteux ou litigieux	1 358	1 358	
Autres créances clients	342 456	342 456	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 708	2 708	
Taxe sur la valeur ajoutée	161 788	161 788	
Groupe et associés	4 700 710	4 700 710	
Débiteurs divers	14 482	14 482	
Charges constatées d'avance	54 483	54 483	
TOTAL	5 448 430	5 277 984	170 446

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 172	4 172		
Fournisseurs et comptes rattachés	226 505	226 505		
Personnel et comptes rattachés	54 382	54 382		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 947	37 947		
Impôts sur les bénéfices	48 240	48 240		
Taxe sur la valeur ajoutée	81 623	81 623		
Autres impôts taxes et assimilés	5 133	5 133		
Autres dettes	540	540		
TOTAL	458 543	458 543		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	1.0000	2 551 209			2 551 209

Au 28/02/2022, 13 192 actions sont auto détenues par la société EO2 pour une valeur totale de 61 429 euros.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de	1 à 3 ans
- brevets	7 ans
- agencements, aménagements des terrains de	6 à 12 ans
- constructions de	10 à 20 ans
- agencement des constructions	12 ans
- matériel et outillage industriel	5 ans
- agencements, aménagements, installations de	3 à 10 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de	3 à 10 ans
- mobilier de	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	107 416
Total	107 416

Détail des produits à recevoir

	Montant
FAE WEYA	58 771
FAE EO2 AUVERGNE	26 452
FAE L E V	3 104
FAE DIVERSES	19 089
Total	107 416

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 245
Dettes fiscales et sociales	42 577
Total	112 822

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	54 483
Total	54 483

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	11 456 236
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	277 383 -
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	11 178 853
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	11 178 853
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	11 178 853
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Total	4

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	507 051-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	15 060-	
Résultat comptable (hors participation)	7 319-	

La société E02 est intégrée fiscalement avec les sociétés E02 AUVERGNE et DU CHADEAU . E02, en tant que société mère, conserve les économies liées à l'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice, cette économie s'élève à 514 791€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes est de 16 500 euros hors taxes, correspondant aux honoraires au titre du contrôle légal des comptes pour 8 000 euros hors taxes et au titre du contrôle des comptes consolidés pour 8 500 euros hors taxes.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		5 569 347
SAS DU CHADEAU Caution solidaire / emprunt	5 141 809	
EO2 Auvergne caution solidaire BPIF et B Popu	387 850	
RCAC caution solidaire 30% sur emprunt 600000	39 688	
Total (1)		5 569 347
(1) Dont concernant les filiales		5 569 347

Maintien de l'actionnariat dans la société NEW SVM pendant toute la durée de l'emprunt contracté auprès de la BP AURA d'un montant de 1 220 000 € destiné au rachat des 2 500 titres de la société SVM.

Engagements reçus

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement pour retraite s'élève à 16 537€ au 28/02/2022.

La société a poursuivi la méthode 1 de la recommandation ANC 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements en matière de retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	7 726
35 à 44 ans	21 à 30 ans	8 811
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		16 537

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- départ à l'initiative du salarié
- taux de rotation faible
- taux d'actualisation 1.64 %
- Revalorisation de salaire : 2%

ANNEXE

Exercice du 01/03/2021 au 28/02/2022

- Charges sociales retenues : Cadre 50%

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Déficits reportables antérieurs à l'intégration fiscale : 1 148 197€.

Déficits reportables issus de l'intégration fiscale : 689 851€

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

La société EO2 est la société mère d'un groupe qui présente des comptes consolidés

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

EO2
92240 MALAKOFF

Page : 11

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
-57 DU CHADEAU	747 000	812 845	100.00	747 000	747 000	206 792			962 264		
-55 WEYA	304 420	567 720	54.39	31 667	31 667	154 197		3 917 306	436 933		
-NEW SVM	284 750	67 957	51.00	170 850	170 850	225 360			28 903		
-LEV	20 000		51.00	10 200	10 200						
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-MMR	245 000	76 061	50.00	350 000		109 752		2 122 919	60 056		
-RCAC	20 000	38 472	20.00	4 000		58 076		197 740	14 081		
-57 GREENTA	60 000		10.00	6 000	6 000						
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
-BONIS RACHAT D'ACTION	3 694	
Total	3 694	
Charges exceptionnelles		
-MALIS RACHAT	18 118	
-PENALITES, AMANDES FISCALES	635	
Total	18 753	



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.551.209 €uros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2022

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Présentation du groupe, faits marquants et principes de consolidation », paragraphe « 5 Changement de référentiel, de règles et de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement ANC 2020-01 qui remplace le règlement CRC n°99-02.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2022 s'établit à 897 k€, ont fait l'objet de tests de dépréciation comme indiqué dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Quincy-Voisins
Le 6 juillet 2022



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de commissariat aux comptes

Comptes consolidés au 28/02/22



BILAN CONSOLIDE	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES.....	7

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2022.02	2021.02
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4	909	899
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3	897	897
Immobilisations corporelles	5	15 763	15 869
Immobilisations financières	6	138	125
Titres mis en équivalence	7	82	58
Actif immobilisé		16 892	16 951
Stocks et encours	8	2 194	4 246
Clients et comptes rattachés	9	3 824	3 664
Autres créances et comptes de régularisation	9	2 110	2 215
<i>Dont impôts différés actif</i>	10	217	233
Valeurs mobilières de placement	11		
Disponibilités	11	13 095	11 499
Actif circulant		21 222	21 624
TOTAL ACTIF		38 114	38 575
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	12	2 551	2 551
Primes d'émission		7 154	7 154
Autres réserves		6 457	6 228
Titres en auto-contrôle		(61)	(73)
Résultat de l'exercice		623	277
Capitaux propres part du groupe		16 723	16 137
Interêts minoritaires	12	2 101	2 425
Autres fonds propres			0
Provisions	13	618	547
Emprunts et dettes financières	14	12 567	14 237
Fournisseurs et comptes rattachés	15	4 379	3 703
Autres dettes et comptes de régularisation	15	1 727	1 527
<i>Dont impôts différés passif</i>		83	
Dettes		18 673	19 467
TOTAL PASSIF		38 114	38 575

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2022.02	2021.02
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	30 645	24 749
Autres produits d'exploitation	17	(1 806)	982
Produits d'exploitation		28 838	25 731
Achats et variations de stocks	18	(11 389)	(10 598)
Autres achats et charges externes	19	(10 226)	(8 775)
Impôts et taxes	20	(240)	(218)
Charges de personnel	21	(4 059)	(3 623)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(2 182)	(2 181)
Charges d'exploitation		(28 097)	(25 394)
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations et dépréciations des écarts d'acquisition		742	337
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.		8	8
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations et dépréciations des écarts d'acquisition		750	346
RESULTAT FINANCIER	23	(366)	(533)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24	192	383
Impôt sur les résultats	25	(185)	(95)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		392	100
QPt dans les résultats sociétés mises en équivalence		24	28
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		416	128
Intérêts minoritaires		(207)	(149)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		623	277
Résultat net de base par action (en euros)	26	0,25	0,12
Résultat net dilué par action (en euros)	26	0,25	0,12

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	2022.02	2021.02
Résultat net des sociétés intégrées		392	100
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		1 929	2 024
Variation des impôts différés	25	99	(3)
Plus ou moins values de cession		67	(103)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(23)	(47)
Marge brute d'autofinancement		2 464	1 971
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	28	2 743	(819)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		5 206	1 151
Flux de trésorerie liés aux opérations d'invest. :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4	(13)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	5	(1 968)	(711)
Variation des immobilisations financières	6	(13)	85
Cession d'immobilisations		72	105
Incidence des variations de périmètre			(1 203)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 923)	(1 724)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales			164
Encaissement / décaissement sur titres en auto-contrôle		(3)	21
Emissions d'emprunts bancaires	14	361	1 757
Remboursement des emprunts bancaires	14	(2 025)	(2 514)
Subvention reçue		106	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(1 562)	(571)
Variations de trésorerie		1 722	(1 144)
Trésorerie d'ouverture	29	11 290	12 434
Trésorerie de clôture	29	13 012	11 290

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Autocontrôle	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES au 29/02/20	2 425 875	2 426	7 462	5 394	(497)	1 199	15 984	2 621
Affect. du résultat antérieur en réserves				1 199		(1 199)		
Résultat de la période						277	277	(149)
Variations de capital	125 334	125	(308)	(243)	426			
Variation des titres en autocontrôle					(1)		(1)	
Boni/mali sur autocontrôle				22			22	
Variation des subventions d'investissement				(146)			(146)	(131)
Variation de périmètre								84
CAPITAUX PROPRES au 28/02/21	2 551 209	2 551	7 154	6 228	(73)	277	16 137	2 425
Affect. du résultat antérieur en réserves				277		(277)		
Résultat de la période						623	623	(207)
Variation des titres en autocontrôle					11		11	
Boni / mali sur autocontrôle				(14)			(14)	
Variation des subv. d'investissement				(34)			(34)	(117)
CAPITAUX PROPRES au 28/02/22	2 551 209	2 551	7 154	6 457	(61)	623	16 723	2 101

NOTES ANNEXES

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION	8
Note 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	11
Note 3. ECARTS D'ACQUISITION.....	12
Note 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	13
Note 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	15
Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17
Note 7. TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	18
Note 8. STOCKS ET ENCOURS.....	18
Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION.....	19
Note 10. IMPOTS DIFFERES.....	20
Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	21
Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES.....	21
Note 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	22
Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	24
Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION.....	25
Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES.....	25
Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.....	26
Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS.....	26
Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	26
Note 20. IMPOTS ET TAXES	27
Note 21. CHARGES DE PERSONNEL	27
Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	27
Note 23. RESULTAT FINANCIER.....	28
Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL	28
Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS.....	29
Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	29
Note 27. INFORMATION SECTORIELLE.....	30
Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	31
Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	31
Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	31
Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	32
Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	32
Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	33

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Présentation du groupe et principes généraux

Groupe industriel français, Le Groupe EO2 est un acteur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. Il est une référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités.

Les comptes consolidés d'EO2 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales, dont c'est la première application (application prospective). L'exercice comparatif des états de synthèse est présenté selon le format prescrit par le nouveau règlement.

Les comptes consolidés comprennent ceux d'EO2 ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme Le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 2.2. Périmètre de consolidation.

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Pôle granulés bois

Production de granulés bois : une activité en expansion

Poursuite de la croissance du parc de matériel de chauffage : Les activités granulation bois restent portées par un marché en forte croissance, ce qui se matérialise par une croissance à deux chiffres des installations de chauffage au granulés bois par rapport au parc installé.

Abaisser le niveau de stock : Malgré la croissance du marché, EO2 et l'ensemble du secteur ont régulièrement constitué des stocks en raison de la succession d'hivers chauds. Aussi, les 3 derniers exercices ont été marqués par la constitution d'au moins 10 000 tonnes de stocks en fin de saison de chauffe. C'est ainsi que la décision fut prise sur le premier semestre d'abaisser ce niveau de stock.

Un contexte de tension des matières premières

Le début du second semestre a été marqué par un changement de cycle. Au même titre que les autres matières premières et en particulier les autres énergies, le granulé bois connaît une surchauffe avec une inflation forte des prix d'achats et des prix de ventes. Pour cette filière jeune, les effets favorables et défavorables de cette augmentation générale des prix est délicate à analyser. Les effets favorables à court terme ne doivent dissimuler des conséquences plus défavorables à court terme. Le Groupe est à ce titre prudent sur les effets d'aubaine que la situation peut provoquer sur l'ensemble de la

filière. Des enjeux importants existent sur la capacité de la filière à identifier de nouveaux sites de production. Comme cela a toujours été le cas, EO2 est en recherche permanente de nouvelles capacités de production. EO2 rappelle que s'agissant de projets difficiles à faire aboutir, avec des taux d'échec très importants, EO2 ne communique pas sur l'avancée de ses recherches et ne souhaite pas fonder de faux espoirs comme ce fut le cas pour l'échec déstabilisant du projet EO2 SUD OUEST. EO2 maintient son souhait de diversifier ses activités afin de ne pas être dépendant d'un mono produit.

Pôle services énergétiques

EO2 a amorcé en juin 2020 une stratégie de diversification autour des services énergétiques notamment en prenant une participation majoritaire (51%) dans la société SVM, spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz.

La stratégie portée par EO2 ou des sociétés partenaires consiste à apporter autour d'un projet de transition énergétique l'ensemble du panel de solutions permettant de faciliter le changement.

EO2 ne pouvant porter l'ensemble, le parti pris est de fédérer autour par la création d'un écosystème projets portés par des entrepreneurs.

WEYA : Des activités impactées par la crise du Covid

Plusieurs chantiers ont connu des retards entraînant des dysfonctionnements internes et des retards de facturation alors même que les charges fixes se maintenaient. Ces décalages sont intervenus alors même que le carnet de commandes de la société manquait de consistance. Cette situation économique avait conduit la société à se séparer de son dirigeant historique. La barre peine à être redressée dans un contexte d'intense compétition des géants du secteur qui ont décidé de se repositionner sur les petits réseaux de chaleur qui faisaient la marque de fabrique de Weya. Aussi, le positionnement de Weya doit rapidement être réinventé.

Création de LEV.

LEV pour « libérer les énergies vertueuses », message qui s'adresse tout aussi bien aux ressources internes et qui a la vocation à regrouper les activités d'études du Groupe notamment sur le marché du décret tertiaire et de la rénovation globale. La création de LEV s'inscrit dans le cadre de la stratégie de diversification autour de l'accompagnement des clients B2B et B2C dans leur transition énergétique. Ces activités peu capitalistiques reposent principalement sur la qualité des ressources humaines. Le modèle de croissance devra être adapté à cette réalité si LEV souhaite se donner de fortes ambitions.

SVM se redresse

Faits marquants

SVM a également été fortement affectée par la crise du Covid. SVM qui facture des services d'entretien et de dépannage a connu sur cet exercice une forte croissance de

ces dépannages et entretiens qui n'avaient pu être réalisés à l'occasion du confinement de mars/avril 2020.

A cette situation à caractère exceptionnel s'étaient ajoutés les coûts de reprise et notamment les doublons de direction dans le cadre de la passation entre l'ancien et le nouveau dirigeant.

Perspectives

Les résultats de l'entreprise SVM se sont améliorés. Néanmoins, la forte augmentation des prix pose des difficultés d'adaptation à l'entreprise car les marchés sont contractés sur plusieurs années avec des indexations en décalage avec l'évolution rapide des prix d'achat.

3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

4. Date de clôture

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 28/02/22.

Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} mars et se clôture le 28 février à l'exception de la société C3L dont l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture au 31 décembre. La date de clôture de C3L (31/12/21) n'étant pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation et en l'absence d'opération significative survenue entre les deux dates, il n'a pas été nécessaire d'établir des comptes intermédiaires pour cette société.

L'exercice annuel clos le 28/02/22 a une durée de 12 mois.

5. Changement de référentiel, de règles et de méthodes comptables

Le règlement ANC 2020-01 s'applique pour la première fois de manière prospective aux transactions survenant postérieurement au 01/01/21 ainsi qu'aux contrats conclus après cette date.

Les comptes consolidés ne sont pas significativement impactés par les changements apportés par la mise en application de ce règlement.

Aucun changement de règles ou de méthodes comptables n'a eu lieu sur l'exercice.

Note 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en avoir le contrôle. La mise en équivalence consiste à :

- *Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;*
- *Reprendre au compte de résultat consolidé une quote-part de résultat net de l'entreprise mise en équivalence ;*
- *Éliminer les opérations internes.*

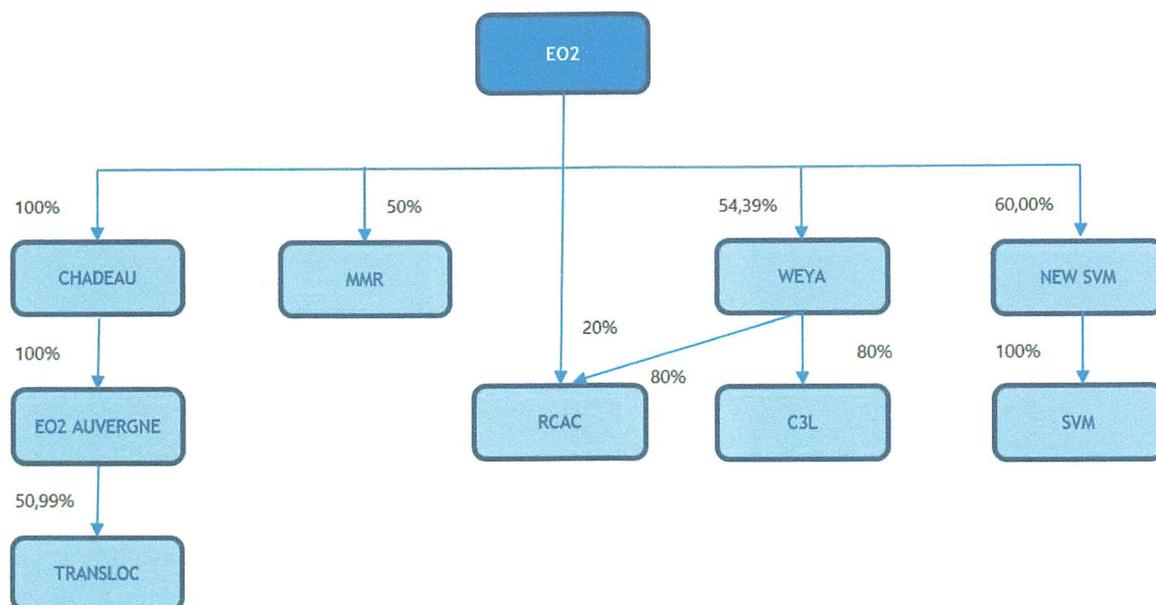
Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement à l'exception de la société MMR, mise en équivalence depuis le 01/03/20, EO2 n'exerçant plus qu'une influence notable sur cette société.

2. Périmètre de consolidation

Raison sociale	% d'intérêt		% de contrôle		Adresse	Siren
	2022.02	2021.02	2022.02	2021.02		
EO2					Société mère 36 Avenue Pierre Brossollette 92240 MALAKOFF	493 169 932
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50,00	50,00	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLE SUR ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	63,51	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791 800 733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	50,99	50,99	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	54,39	54,39	54,39	36 Avenue Pierre Brossollette 92240 MALAKOFF	511 315 046
C3L	43,51	43,51	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
SAS DU CHATEAU	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 804
SERVICES VENTILATION MAINTENANCE - S V M	60,00	60,00	100,00	100,00	165 Rue de la belle étoile, Paris nord II, PARK bâtiment 4, 95700 ROISSY-EN-FRANCE	339 669 509
NEW SVM	60,00	60,00	60,00	60,00	36 Avenue Pierre Brossollette 92240 MALAKOFF	883 456 493

EO2 a souscrit à la création de la société LEV en 01/22. Cette société, sans activité au 28/02/22, a été laissée en dehors du périmètre de consolidation (voir note 6).

3. Organigramme (sociétés du périmètre de consolidation)



Note 3. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation.

Ainsi l'écart d'acquisition :

- *dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.*
- *dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.*

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans).

Les variations des écarts d'acquisition sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2022.02	2021.02	Variation par résultat	Variations de périmètre
Ecarts d'acquisition actif	1 075	1 075		
Dépréciations des écarts d'acquisition	(178)	(178)		
Dépréciations des écarts d'acquisition				
Ecart d'acquisition actif nets	897	897		
Ecart d'acquisition passif	3	11	(8)	

Aucun écart d'acquisition actif n'est amorti.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition de 897 K€ lié à la société SVM a été réalisé sur la base d'un business plan établi par la société.

Ce business plan est ambitieux sur la 1^{ère} année, avec un fort développement d'activité dans la suite des actions mises en place post rachat de la société. Il est ensuite plus prudent avec une stabilisation de l'activité et des développements limités à 3%.

Une application de multiples d'EBE et de méthode d'actualisation avec des taux variant de 5 à 15% ne mettent pas en avant de pertes de valeur de la société.

Note 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (logiciels informatiques : de 1 à 3 ans, brevets : 7 ans)

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2022.02	2021.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	130	117	13			
Écarts d'acquisition	1 075	1 075				
Immobilisations incorporelles brutes	1 205	1 192	13			
Amortissements des frais de développement						
Amorts concessions, brevets & droits sim.	(118)	(114)	(4)			
Amortissements des écarts d'acquisition	(178)	(178)				
Amorts / immos incorporelles	(118)	(114)	(4)			
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	12	2				
Écarts d'acquisition	897	897				
Immobilisations incorporelles nettes	909	899				

Note 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- immobilisations décomposables : Le Groupe n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ont été maintenues.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des terrains : 6 à 10 ans*
- Constructions : 20 à 50 ans*
- Agencement des constructions : 12 ans*
- Matériel et outillage industriels : 5 ans*
- Installations techniques : 15 à 20 ans*
- Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans*
- Matériel de transport : 4 ans*
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans*
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans*
- Biens mis en concession : durée de la concession pour chaque contrat*

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats crédit-bail et assimilés dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités. Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Les variations des immobilisations corporelles sur la période sont les suivantes :

Données en K€	2022.02	2021.02	Augmentation (Inv.Emp)	Diminution (Cess., Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	214	3	211			
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	1 041	997	44			
Constructions sur sol d'autrui	896	896				
Constructions en crédit-bail	2 536	2 536				
Matériel & outillage	7 203	5 808	102			1 294
Matériel & outillage en crédit-bail	5 771	6 052		(281)		
Autres immobilisations corporelles	2 128	1 928	236	(36)		
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	8 311	8 229	141	(59)		
Immobilisations corporelles en cours	133	49	1 378			(1 294)
Immobilisations corporelles brutes	28 888	27 151	2 112	(376)		
Amort. sur agencements et aménagts de terrains	(13)	(2)	(11)			
Amortissements des constructions	(420)	(361)	(58)			
Amort. des constructions sur sol d'autrui	(90)	(30)	(61)			
Amortissements des constructions en crédit-bail	(1 127)	(1 043)	(85)			
Amortissements du matériel & outillage	(3 902)	(3 378)	(525)			
Amort. du matériel & outillage en crédit-bail	(4 471)	(4 090)	(548)	167		
Amortissements des autres immobilisations corp.	(1 070)	(895)	(185)	10		
Amort. des autres immos corp. en crédit-bail	(2 030)	(1 482)	(607)	59		
Amort. / immobilisations corporelles	(13 124)	(11 282)	(2 079)	237		
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	200	1				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	621	635				
Constructions sur sol d'autrui	805	866				
Constructions en crédit-bail	1 409	1 493				
Matériel & outillage	3 301	2 430				
Matériel & outillage en crédit-bail	1 300	1 961				
Autres immobilisations corporelles	1 058	1 032				
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	6 280	6 746				
Immobilisations corporelles en cours	133	49				
Immobilisations corporelles nettes	15 763	15 869				

Les autres immobilisations corporelles en crédit-bail correspondent, à hauteur de 6 700 K€ en valeur brute, à un réseau de chauffage urbain ayant fait l'objet d'une convention de délégation de service public signée le 17/12/15 pour une durée de 24 ans, entre la municipalité de COSNE COURS SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA - VEOLIA. L'ensemble des installations est opérationnel depuis le 01/06/18.

Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles comprennent principalement des cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participations non consolidées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2022.02	2021.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	16		16			
Autres immobilisations financières	121	124		(3)		
Immobilisations financières brutes	138	125	16	(3)		
Dépréciations / immobilisations financières						
Titres de participation	16					
Autres immobilisations financières	121	124				
Immobilisations financières nettes	138	125				

L'acquisition d'autres participations correspond à la prise de participation dans les sociétés GREENTA et LEV :

- Par une augmentation de capital de la société GREENTA en 06/21 pour 3 K€ puis par une autre augmentation du capital en 10/21 pour 3 K€, EO2 détient directement 10% de la société Greenta au 28/02/22 dont l'objet est la réalisation de missions de conseils en optimisation du processus de fourniture et de consommation d'énergie calorifique ainsi que des travaux d'installation, de maintenance des installations de production de de distribution d'énergie.
- Souscription à la création de la société LEV en 01/22 pour 10,2 K€ : EO2 détient directement 51% de la société LEV au 28/02/22 dont l'objet est l'activité du bureau d'études spécialisé notamment dans les domaines d'activité suivants : toute opération relative à la production énergétique et notamment à partir d'énergie dite nouvelle, verte ou encore renouvelable, toute opération relative aux réseaux de chaleur, toute opération mobilisant tous équipements et appareils thermiques, frigorifiques, mécaniques ou électriques, et plus généralement toute opération dans le champ du développement durable largement entendu. Cette société, sans activité au 28/02/22, a été laissée en dehors du périmètre de consolidation.

Les autres immobilisations financières ont une échéance à plus d'un an.

Note 7. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les valeurs comptables des titres mis en équivalence sont revus à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des titres mis en équivalence excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Le poste Titres mis en équivalence correspond à la société MMR détenue à hauteur de 50% par EO2.

Les comptes sociaux de MMR font apparaître des capitaux propres s'élevant à 169 K€ incluant un résultat net annuel de 60 K€, pour un chiffre d'affaires de 2 123 K€.

Les titres mis en équivalence ne sont pas dépréciés.

Note 8. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti :

- pour la sciure et les déchets de bois, compte tenu de la rotation rapide des stocks, au prix du dernier mois,

- pour le bois, les achats de consommables et d'emballages, au dernier prix connu.

Le Groupe n'a pas identifié de composant significatif (supérieur à 15 % du prix de revient de l'immobilisation) sur ces installations et outillages. Par conséquent, les pièces détachées, d'usures et de rechange sont constatées en charge lors de leur utilisation et en stock lorsqu'elles sont détenues en attente d'installation. De par la nature de l'activité et des cadences de production, ces pièces sont destinées à être utilisées et assimilées à des consommables. Les stocks de pièces détachées sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, au dernier prix d'achat connu.

Les stocks de marchandises sont également valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti au dernier prix d'achat connu.

Les granulés produits par le Groupe sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, c'est-à-dire au coût de production des derniers mois d'activité.

Les travaux en cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à « l'avancement » et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Données en K€	2022.02	2021.02
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 980	1 817
Produits intermédiaires finis	249	2 419
Stocks de marchandises	13	38
Stocks et en-cours bruts	2 242	4 274
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv.	(48)	(28)
Dépréciations / stocks et en-cours	(48)	(28)
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 932	1 789
Produits intermédiaires finis	249	2 419
Stocks de marchandises	13	38
Stocks et en-cours nets	2 194	4 246

Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1. Analyse des créances

Données en K€	2022.02	2021.02
Clients et comptes rattachés	4 043	3 845
Créances sur personnel & org. Sociaux	9	22
Créances fiscales	1 050	1 226
Impôts différés actif	217	233
Autres créances	322	273
Frais d'émission d'emprunts	129	161
Charges constatées d'avance	493	446
Créances brutes	6 262	6 206
Dépréciation / clients et comptes rattachés	(219)	(181)
Dépréciation / autres créances	(110)	(146)
Dépréciations / Créances	(329)	(327)
Clients et comptes rattachés nets	3 824	3 664
Créances sur personnel & org. Sociaux	9	22
Créances fiscales	1 050	1 226
Impôts différés actif	217	233
Autres créances	213	127
Frais d'émission d'emprunts	129	161
Charges constatées d'avance	493	446
Autres créances et comptes de régularisation nets	2 110	2 215
Créances de l'actif circulant nettes	5 934	5 879

2. Etat des échéances des créances

Toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance à moins d'un an.

Note 10. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés aux taux d'impôts applicables à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif (en provisions pour risques et charges) en position nette par entité fiscale.

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

Les bases d'impôts différés et les impôts différés associés sont les suivants :

Bases des sociétés intégrées	2022.02		2021.02		Variation de l'impôt différé
	BASES D'IMPOT	IMPOT	BASES D'IMPOT	IMPOT	
Provisions de départ à la retraite	176	44	160	40	4
Autres provisions non déductibles	182	46	237	63	(17)
Déficits fiscaux	1 038	259	1 956	489	(230)
Plus values internes sur cession internes d'immobilisatio	237	59	251	63	(4)
Autres bases d'actif d'impôt	21	5	22	6	(1)
Frais d'établissement					
Totaux / Impôts différés actif	1 654	413	2 627	661	(247)
Elimination des provisions intra groupes					
Crédit-bail	1 118	280	1 713	428	(148)
Totaux / Impôts différés passif	1 118	280	1 713	428	(148)
IMPOTS DIFFERES NETS	536	134	914	233	(99)
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		217		233	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES		83			

Les impôts différés calculés au 28/02/22 ont été déterminés en tenant compte des règles fiscales et taux d'impôts en vigueur au 28/02/22 et qui seront applicables lorsque la différence temporaire se résorbera.

Les impôts différés non activés au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 556 K€ correspondant à 2 224 K€ de déficits reportables (532 K€ au 28/02/21 correspondant à 2 127 K€ de déficits reportables).

Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste « Disponibilités » est constitué des montants détenus en caisse et des avoirs en banque.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué de comptes à terme.

Données en K€	2022.02	2021.02
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	13 095	11 499
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	13 095	11 499
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	13 095	11 499
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	13 095	11 499

Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres. Elles sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1. Capital social

Le capital social de EO2 s'élève à 2 551 209 € réparti en 2 551 209 actions d'une valeur nominale de 1 €. Il n'y a pas eu d'évolution sur l'exercice.

Données en K€	2022.02	2021.02
Nombre de titres	2 551 209	2 551 209
Valeur nominale (en euros)	1,00	1,00
CAPITAL SOCIAL (en euros)	2 551 209	2 551 209
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	13 192	13 206
Nombre d'actions en circulation	2 538 017	2 538 003

2. Intérêts minoritaires

Données en K€	2022.02	2021.02
Réserves attribuées aux minoritaires	2 308	2 574
Résultat des minoritaires	(207)	(149)
Intérêts minoritaires	2 101	2 425

Note 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées dès lors que Le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'il devrait faire face à une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie attendue. Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de l'estimation du risque encouru.

Provision pour gros entretiens et grandes révisions :

Le groupe comptabilise une provision pour gros entretiens et grandes révisions correspondant aux sous-consommations des dépenses d'entretien budgétées d'une installation en concession. Cette provision est comptabilisée parallèlement à la facturation annuelle sur la durée des contrats d'une redevance forfaitaire d'entretien. Dans le cas de surconsommation, la provision est reprise. Si les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée.

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite.

- *Le départ intervient à l'initiative du salarié.*
- *L'âge de départ à la retraite est de 62 ans.*
- *Le coefficient de mortalité est issu de la table réglementaire TH 00-02.*
- *Le taux de turn-over retenu est de 2%.*
- *Le taux de revalorisation des salaires retenu est de 1%.*
- *Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements sociaux est de 1.64% à 1.65% inflation comprise.*

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	2022.02	2021.02	Dotations / Augmentation	Reprise / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	30	11	19			
Autres provisions pour risques	371	314	125	(68)		
Provisions pour pensions et retraites	176	160	67	(50)		
Autres provisions pour charges	39	51	(13)			
Sous-total prov. pour risques et charges	615	536	197	(118)		
Ecart d'acquisition passif (note 4)	3	11		(8)		
Provisions	618	547	197	(127)		

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (co-financé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Suite à la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Le 15/03/22, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 K€, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Par précaution, des provisions pour risque ont été constituées :

- au cours de l'exercice précédent, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC
- au cours de cet exercice, pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE.

Une procédure de licenciement économique a été engagée à l'encontre du directeur opérationnel de WEYA. Celui-ci contestant le caractère économique de son licenciement, une provision pour risque de litige prud'homal est comptabilisée dans les comptes pour un montant de 83 K€.

Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	2022.02	2021.02	Emission / Augmentation	Remb. / Diminution	Variations de périmètre
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 096	9 235	361	(1 500)	
Dettes financières de crédit-bail	4 323	4 704	144	(525)	
Intérêts courus sur emprunts	66	89	66	(89)	
Concours bancaires courants	83	209		(126)	
Emprunts et dettes financières	12 567	14 237	571	(2 240)	

La société CHADEAU a financé 46,65% des titres EO2 AUVERGNE par un emprunt de 7 000 K€ auprès du groupement bancaire composé de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

Ce financement bancaire et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en termes de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, doivent être respectivement inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Le calcul du ratio est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU établis selon les normes comptables françaises, en intégrant certains ajustements de calculs contractuels. Au 28/02/22, ces ratios étaient respectés.

2. Echancier des dettes financières

Données en K€	Montant	moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunts auprès des ets de crédit	à plus d'un an à l'origine	8 096	1 551	5 973	573
	à un an maximum à l'origine	83	83		
Dettes financières de crédit-bail	4 323	498	1 328	2 496	
Intérêts courus sur emprunts	66	66			
2022.02	12 567	2 197	7 301	3 069	
2021.02	14 237	2 252	7 358	4 627	

Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION

1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	2022.02	2021.02
Fournisseurs et comptes rattachés	4 379	3 703
Dettes sociales	571	751
Dettes fiscales	684	479
Impôts différés passif	83	
Autres dettes	96	100
Comptes courants divers	111	108
Produits constatés d'avance	182	89
Autres dettes et comptes de régularisation	1 727	1 527
Dettes d'exploitation	6 106	5 230

2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES

Données en K€	2022.02	2021.02
Ventes de marchandises	357	243
Production vendue de biens	23 698	19 440
Prestations de services	6 525	4 927
Produits des activités annexes	104	74
Rabais, remises et ristournes accordés	(50)	(83)
Chiffre d'affaires réalisé en France	30 634	24 602
Ventes de marchandises	10	
Production vendue de biens	1	147
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	11	147

Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en K€	2022.02	2021.02
Production stockée	(2 170)	391
Production immobilisée		27
Subventions d'exploitation	6	1
Tranfert de charges d'exploitation	193	221
Autres produits	7	4
Reprises de provisions et d'amortissements	157	339
Reprises de provisions d'exploitation	68	66
Reprises de provisions / actif circulant	38	273
Autres produits d'exploitation	(1 806)	982

Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Données en K€	2022.02	2021.02
Achats de marchandises	(269)	(163)
Variation stocks de marchandises	(25)	(10)
Achat matières premières, fournitures & autres approv.	(11 237)	(10 563)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	142	138
Achats et variations de stocks	(11 389)	(10 598)

Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	2022.02	2021.02
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 646)	(2 480)
Achats d'études et prestations de services	(2 145)	(1 791)
Sous-traitance	(70)	(212)
Locations	(630)	(527)
Entretien	(775)	(544)
Primes d'assurances	(486)	(370)
Personnel détaché et interimaire	(281)	(293)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(735)	(759)
Publicité, publications, relations publiques	(90)	(65)
Transport	(1 268)	(878)
Déplacements, missions et réceptions	(185)	(107)
Frais postaux et frais de télécommunications	(48)	(34)
Frais bancaires	(56)	(84)
Autres charges externes	(811)	(631)
Autres achats et charges externes	(10 226)	(8 775)

Note 20. IMPOTS ET TAXES

Données en K€	2022.02	2021.02
Impôts et taxes sur rémunérations	(47)	(34)
Autres impôts et taxes	(193)	(184)
Impôts et taxes	(240)	(218)

Note 21. CHARGES DE PERSONNEL

1. Charges de personnel

Données en K€	2022.02	2021.02
Rémunérations du personnel	(2 810)	(2 390)
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	(1 221)	(1 211)
Participation des salariés	2	
Autres charges de personnel	(30)	(22)
Charges de personnel	(4 059)	(3 623)

2. Effectif moyen

En nombre de personnes	2022.02	2021.02
Cadres	18	14
Agents de maîtrise et techniciens	16	16
Employés et ouvriers	43	43
TOTAUX	77	73

Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	2022.02	2021.02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2 059)	(1 989)
Dot. aux provisions d'exploitation	(16)	(159)
Dot/Prov. engagements de retraite	(67)	(29)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(40)	(3)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2 182)	(2 181)

Note 23. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	2022.02	2021.02
Reprises de provisions à caractère financier		1
Autres produits financiers	32	47
Produits financiers	32	48
Charges d'intérêts	(157)	(218)
Charges d'intérêts liées au crédit-bail	(144)	(150)
Autres charges financières	(7)	(6)
Dotations aux provisions à caractère financier	(90)	(207)
Charges financières	(398)	(581)
RESULTAT FINANCIER	(366)	(533)

Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du Groupe.

Données en K€	2022.02	2021.02
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30	1
Produits excep. s/ exercices antérieurs		56
Produits de cession d'immobilisations	72	105
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	256	236
Autres produits exceptionnels	14	
Produits exceptionnels	372	399
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(10)	(8)
Charges excep. sur exercices antérieurs		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	(139)	(2)
Autres charges exceptionnelles	(6)	(1)
Dotations aux amts et provisions à caractère exceptionnel	(25)	(6)
Charges exceptionnelles	(180)	(16)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	192	383

Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	2022.02	2021.02
Impôts différés	(99)	3
Impôt sur les bénéfices	(85)	(98)
Impôts sur les résultats	(185)	(95)

2. Preuve de l'impôt

Données en K€	2022.02		2021.02	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net des sociétés intégrées	392		100	
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.	8		8	
Impôt sur les résultats	(185)	32,48%	(95)	14,09%
Résultat net avant impôt et impact des écarts d'acquisition	568	100,00%	187	100,00%
Impôt théorique au taux en vigueur	(151)	26,50%	(52)	28,00%
Impôts liés aux différences permanentes	(7)	1,18%	(15)	7,99%
Incidence des pertes non activées	(138)	24,35%	(113)	60,30%
Imputation des pertes antérieures	133	-23,38%	76	-40,59%
Effet des différentiels de taux d'impôt	1	-0,18%	28	-14,74%
Activation d'impôts différés précédemment non activés et désactivation	(23)	4,01%	(19)	10,09%
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	(185)	32,48%	(95)	51,06%

Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTATS PAR ACTION	2022.02	2021.02
<i>Numérateur (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	622 942	276 938
<i>Dénominateur (en nombre d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	2 538 017	2 368 463
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen d'actions dilué	2 538 017	2 368 463
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	0,25	0,12
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	0,25	0,12

Note 27. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié deux principaux secteurs d'activité :

- *la fabrication, l'achat et la vente de combustibles à base de bois,*
- *la réalisation de services énergétiques (financement, installation de chaudières, livraison de combustibles et maintenance).*

Les activités accessoires du groupe sont incluses dans l'activité principale de fabrication, d'achat et de vente de combustibles à base de bois.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés se ventilent par activités de la manière suivante :

Données en K€	Granulés de bois (combustibles de bois)		Services énergétiques	
	2022.02	2021.02	2022.02	2021.02
Chiffre d'affaires	23 150	19 100	7 495	5 648
Résultat d'exploitation	995	870	(254)	(532)
Actifs immobilisés	8 877	8 467	8 015	8 426

Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES (données en K€)	2022.02	2021.02
Variation des stocks	2 052	(541)
Variation des avances et acptes versés sur commandes	19	8
Variation des clients	(160)	(454)
Variation des créances fiscales et sociales	190	273
Variation des autres créances d'exploitation	(104)	681
Variation des charges constatées d'avance	(46)	19
Variation des avances et acptes reçus sur commandes	49	
Variation des fournisseurs	676	(535)
Variation des dettes fiscales et sociales	25	(326)
Variation des autres dettes d'exploitation	(50)	38
Variation des produits constatés d'avance	93	15
TOTAUX	2 743	(819)

Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie est constituée des disponibilités desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

Données en K€	2022.02	2021.02
Trésorerie active	13 095	11 499
Concours bancaires (trésorerie passive)	(83)	(209)
Trésorerie nette	13 012	11 290

Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. Prise de participation

EO2 a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS LE PACTE DE GIENS : 11 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 €, prix d'émission de 70 € soit un investissement total de 782,6 K€. Cette opération permet à EO2 de détenir 26% du capital de cette société.

La société LE PACTE DE GIENS a réalisé un premier investissement en achetant les titres de la société SANPIMANUTEL qui exploite un complexe hôtelier et de résidence hôtelière, de restaurants et de débit de boissons.

A la suite de cette prise de participation, une avance en compte courant a été consentie à la SAS LE PACTE DE GIENS. Cette avance s'élevait à 418,5 K€ à fin avril 2022.

2. Guerre en Ukraine

Une guerre a débuté en Ukraine le 24/02/22. La durée, l'issue et les conséquences de ce conflit sont incertaines. Néanmoins à cette date et au regard des informations disponibles, ce conflit ne semble pas avoir d'impact significatif pour le Groupe, hormis le fait qu'il contribue à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières qu'il utilise.

Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 56 K€ (62 K€ en charges de l'exercice précédent) dont 52 K€ au titre du contrôle légal des comptes.

Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

OSEO et EO2 se sont portés caution solidaire des prêts accordés par la Société générale et le Crédit agricole à RCAC. Le solde restant dû à la clôture par RCAC est de 132 K€.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec la BPI le 15/03/2017 et de la délégation de service, la société C3L s'est engagée :

- à ne pas contracter d'emprunt à moyen ou long terme en dehors d'apports en comptes courants et à ne pas souscrire d'engagement hors bilan ;
- à assurer les installations et l'activité, et à déléguer au profit du crédit bailleur les indemnités liées à ces contrats ;
- à nantir le contrat de crédit-bail en, faveur du crédit bailleur ;
- à effectuer des cessions DAILLY au profit des crédits bailleurs sur les créances de redevances liées aux contrats d'abonnements, de constructions WEYA, d'exploitations WEYA/VEOLIA EAU et de toutes sommes liées à la DSP.

Une garantie à première demande, délivrée par un organisme agréé par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement mentionné à l'article L.612-1 du code monétaire et financier est fournie par le concessionnaire.

Depuis la réception des travaux cette garantie s'élève à 5% du montant du chiffre d'affaires prévisionnel annuel toutes taxes comprises du concessionnaire.

Le financement bancaire de la société CHADEAU d'un montant initial de 7 000 K€ (voir note 14.1) et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

La société CHADEAU a souscrit deux contrats d'assurance homme clé à hauteur de 4 000 K€.

Les titres de la société EO2 AUVERGNE sont nantis pour 7 744 K€.

Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 210 K€

Engagements pris en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 551 209 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Guillaume POIZAT,
Président Directeur Général

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 551 209 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

<p>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUILLET 2022</p>

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte, à l'effet de vous demander, à titre ordinaire, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 28 février 2022, et à titre extraordinaire, d'autoriser le conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou des mandataires sociaux éligibles, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de votre société.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021/2022 ET LES ACTIVITES DU GROUPE :

A. Pôle Granulés Bois

a. Production de granulés bois : une activité en expansion

Poursuite de la croissance du parc de matériel de chauffage : les activités granulation bois restent portées par un marché en forte croissance, ce qui se matérialise par une croissance à deux chiffres des installations de chauffage aux granulés bois par rapport au parc installé.

Abaisser le niveau de stock : Malgré la croissance du marché, EO2 et l'ensemble du secteur ont régulièrement constitué des stocks en raison de la succession d'hivers chauds. Aussi, les 3 derniers exercices ont été marqués par la constitution d'au moins 10 000 tonnes de stocks en fin de saison de chauffe. C'est ainsi que la décision fut prise sur le premier semestre d'abaisser ce niveau de stock.

b. Un contexte de tension des matières premières

Le début du second semestre a été marqué par un changement de cycle. Au même titre que les autres matières premières et en particulier les autres énergies, le granulé bois connaît une surchauffe avec une inflation forte des prix d'achats et des prix de ventes. Pour cette filière jeune, les effets favorables et défavorables de cette augmentation générale des prix est délicate à analyser. Les effets favorables à court terme ne doivent dissimuler des conséquences plus défavorables à court terme. Le Groupe est à ce titre prudent sur les effets d'aubaine que la situation peut provoquer sur l'ensemble de la filière. Des enjeux importants existent sur la capacité de la filière à identifier de nouveaux sites de production. Comme cela a toujours été le cas, EO2 est en recherche permanente de nouvelles capacités de production. EO2 rappelle que s'agissant de projets difficiles à faire aboutir, avec des taux d'échec très importants, EO2 ne communique pas sur l'avancée de ses recherches et ne souhaite pas fonder de faux espoirs comme ce fut le cas pour l'échec déstabilisant du projet EO2 SUD OUEST.

EO2 maintient son souhait de diversifier ses activités afin de ne pas être dépendant d'un mono produit.

B. Pôle services énergétiques

EO2 a amorcé en juin 2020 une stratégie de diversification autour des services énergétiques notamment en prenant une participation majoritaire (51%) dans la société SVM, spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz.

La stratégie portée par EO2 ou des sociétés partenaires consiste à apporter autour d'un projet de transition énergétique l'ensemble du panel de solutions permettant de faciliter le changement.

EO2 ne pouvant porter l'ensemble, le parti pris est de fédérer autour par la création d'un écosystème projets portés par des entrepreneurs.

C. WEYA

Des activités impactées par la crise de la Covid : Plusieurs chantiers ont connu des retards entraînant des dysfonctionnements internes et des retards de facturation alors même que les charges fixes se maintenaient. Ces décalages sont intervenus alors même que le carnet de commandes de la société manquait de consistance. Cette situation économique avait conduit la société à se séparer de son dirigeant historique. La barre peine à être redressée dans un contexte d'intense compétition des géants du secteur qui ont décidé de se repositionner sur les petits réseaux de chaleur qui faisaient la marque de fabrique de Weya. Aussi, le positionnement de Weya doit rapidement être réinventé.

D. SVM

a. Faits marquants

SVM a également été fortement affectée par la crise du Covid. SVM qui facture des services d'entretien et de dépannage a connu sur cet exercice une forte croissance de ces dépannages et entretiens qui n'avaient pu être réalisés à l'occasion du confinement de mars/avril 2020.

A cette situation à caractère exceptionnel s'étaient ajoutés les coûts de reprise et notamment les doublons de direction dans le cadre de la passation entre l'ancien et le nouveau dirigeant.

b. Perspectives

Les résultats de l'entreprise SVM se sont améliorés. Néanmoins, la forte augmentation des prix pose des difficultés d'adaptation à l'entreprise car les marchés sont contractés sur plusieurs années avec des indexations en décalage avec l'évolution rapide des prix d'achat.

2. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE EO2 ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A. Activité en matière de recherche et développement

L'entreprise n'a pas développé d'activité en matière de recherche et développement durant l'exercice 2021/2022.

B. Évolution du titre sur le marché Euronext Growth

Au titre de l'exercice écoulé, 909 053 titres ont été échangés.

Le titre cotait 5,62 € le 26 février 2021 et 4,60 € le 28 février 2022.

C. Principaux risques

EO2 attire l'attention du lecteur sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter ses activités :

- Baisse des ventes de matériel de chauffage aux granulés bois,
- Dégradation de la situation économique engendrant la fragilisation de ses clients,
- Répétition d'hivers anormalement chauds,
- Augmentation incontrôlée et durable du prix de la matière première,
- Chute du prix des énergies fossiles,
- Réduction de la pression sociétale en faveur des énergies renouvelables,
- Augmentation significative de la concurrence de producteurs étrangers,
- Développement de nouveaux sites de production de granulés bois sur un même gisement,
- Modification des règles fiscales,
- Risque de remboursement anticipée de la dette de 7 M€ en cas de non-respect des covenants et divers engagements ;
- Apparition de nouvelles technologies permettant une meilleure valorisation du bois et de ses connexes,
- Risque de sensibilité des hypothèses : d'une manière générale, toutes les hypothèses présentées sont celles d'une société en développement sur un marché en constitution. Les hypothèses présentées peuvent donc être amenées à varier sensiblement,
- Risques liés à l'émergence d'une nouvelle activité de bureau d'études.

D. Prévention des risques technologiques

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique.

La filiale de production, EO2 Auvergne, a mis en place les dispositifs suivants :

Le site est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement : à ce titre, la protection des risques technologiques sur EO2 Auvergne est de grande qualité. Des contrôles réalisés pour la DREAL ont lieu fréquemment afin de contrôler le respect de la réglementation.

S'agissant de la prévention des incendies : la société est équipée de matériel de protection sur les bâtiments, d'équipements en réseau incendie armé (soit 2 lances croisées dans chaque bâtiment) et d'extincteurs, et d'équipements en détection. En outre, des outils de contrôle de l'humidité au cours du séchage permettent de supprimer les points chauds afin d'éviter tout embrasement.

Pour les intrusions, le site est clôturé, éclairé sous vidéosurveillance. Les accès sont contrôlés.

La société EO2 et ses principales filiales sont aujourd'hui couvertes par les assurances suivantes :

- Responsabilité civile exploitation.
- Responsabilité civile après livraison/après réception.
- Responsabilité des dirigeants.
- Dommages aux biens corporels, incorporels et aux bâtiments.

- Assurance multirisques industriels, couvrant les éléments décrits ci-après : Protection des incendies, foudre et explosion et événements assimilés, attentats et actes de terrorisme, tempête-grêle-neige, action de l'eau-gel, actes de vandalisme et de sabotage, accidents aux appareils électriques et garanties et annexes, bris machine, bris des matériels informatiques, vol, autres dommages matériels, pertes d'exploitation.
- Assurance-crédit client.
- Frais de réhabilitation d'image et frais de prévention.

E. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société EO2 a pris une participation minoritaire – souscription de onze mille cent quatre-vingt (11 180) actions pour un montant de sept cent quatre-vingt-deux mille six cents euros (782 600 €) soit 26 % du capital – dans la société LE PACTE DE GIENS en participant à une augmentation du capital de cette société nouvellement créée en mars 2022. LE PACTE DE GIENS a pour objet la détention de titres de participation. Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration du 7 mars 2022, dans le cadre de la diversification des activités de la Société.

F. Évolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Le groupe poursuit le renforcement de son développement, en étudiant toute opportunité d'acquisition externe, le cas échéant en vue de diversifier son activité dans le secteur de l'énergie.

3. PRISE DE PARTICIPATIONS – CESSIION DE PARTICIPATIONS

La Société a participé à la constitution, au cours de l'exercice, par la souscription à son capital, de la SAS LEV, Société par actions simplifiée au capital de 20 000 €, ayant siège 36, Avenue Pierre Brossolette à 92240 MALAKOFF, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 908 876 451, pour un montant de dix mille deux cents euros (10 200 €) soit 51 %.

La Société a également participé à deux augmentations de capital de la SAS GREENTA en juin et en octobre 2021, à raison de six mille euros (6 000 €) au total, afin de se maintenir à 10 % dudit capital.

4. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES, EN 2021-2022

- SA WEYA :

Capital détenu : 54,36 %
 Exercice clos le 28-02-2022 :
 → Chiffre d'affaires net hors taxes : 3 917 306 €
 → Résultat : - 436 933 €

- SAS RCAC :

Capital détenu : 63 % (indirectement)
 Exercice clos le 28-02-2022 :
 → Chiffre d'affaires net hors taxes : 197 740 €
 → Résultat : 14 081 €

- SAS DU CHADEAU :

Capital détenu : 100 %
 Exercice clos le 28-02-2022 :
 → Chiffre d'affaires net hors taxes : 0 €
 → Résultat : 962 294 €

- SAS EO2 AUVERGNE :

Capital détenu : 100 % (indirectement)
Exercice clos le 28-02-2022 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 23 007 817 €
→ Résultat : 1 647 378 €

- SAS NEW SVM :

Capital détenu : 100 %
Exercice clos le 28-02-2022 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 0 €
→ Résultat : - 28 903 €

- SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE :

Capital détenu : 100 % (indirectement)
Exercice clos le 28-02-2022 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 2 578 512 €
→ Résultat : 140 124 €

5. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Il ressort les chiffres suivants des comptes de l'exercice clos le 28 février 2022, en comparaison avec ceux de 2020-2021 :

Nous avons enregistré au cours de l'exercice, un chiffre d'affaires hors TVA de 454 854 € contre 290 603 € en 2020-2021, en hausse de 57 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 480 927 € contre 465 798 €, en hausse de 3 %.

Les charges d'exploitation représentent 897 978 € contre 1 139 749 €.

- * les charges externes, hors sous-traitance, totalisent 417 814 € contre 356 323 €.
- * les charges de personnel représentent 398 365 € contre 727 165 €.
- * la dotation aux amortissements s'élève à 15 833 € contre 5 569 €.
- * la dotation aux provisions s'élève à 1 000 € contre 1 288 €.

Le résultat d'exploitation ressort négatif à 417 051 € contre un résultat négatif de 673 951 €.

Les produits financiers s'élèvent à 0 € contre 10 306 € et les charges financières à 90 000 € contre 210 752 €.

Quant au résultat exceptionnel, il ressort négatif à 15 060 € contre un résultat positif de 21 789 €.

Après comptabilisation d'un produit d'intégration fiscale de 514 791 €, l'exercice se solde par une perte nette comptable de 7 319,46 € contre une perte de 277 382,52 € au 28 février 2021.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du CGI, une somme de 300 € a été réintégrée dans les bases imposables de l'exercice 2021-2022 au titre des amortissements excédentaires sur véhicules de tourisme. L'impôt correspondant s'élève à 80 €.

L'application des articles 223 quinquies et 39-5 du CGI n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices.

Au 28 février 2022, le bilan de la société se totalise à 11 866 781 € contre 11 760 743 € en 2021. Sa structure financière est équilibrée, les capitaux propres couvrant l'actif immobilisé net.

Il a été réalisé des investissements, pour un montant global de 107 319 €, correspondant à :

- des immobilisations corporelles pour 990 €,
- des installations techniques pour 18 045 €,
- du matériel de transport pour 65 732 €,
- du matériel de bureau pour 6 234 €,
- des titres de participation pour 16 200 €,
- et d'autres immobilisations financières pour 117 €,

6. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de proposer aux actionnaires d'imputer la perte de l'exercice 2021-2022, à savoir 7 319,46 €, sur le compte « autres réserves ».

Nous vous rappelons, comme le prescrit la loi, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

8. ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 28 février 2022.

A la clôture de l'exercice, la participation au capital des salariés était nulle.

Au dernier jour de l'exercice, la Société n'avait pas mis en place de plan d'épargne d'entreprise (PEE). Ainsi, aucune action n'était détenue par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail.

9. SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il est précisé que les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes n'arrivent pas à expiration cette année.

10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions antérieurement autorisées ont continué de produire leurs effets tel que relaté dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

En outre, une nouvelle convention, visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, a été conclue au cours de l'exercice clos.

1- Convention de mise à disposition à titre gratuit d'éléments de propriété intellectuelle et autres attributs de personnalité morale

- Personnes concernées : Messieurs Grégoire DETRAUX et Guillaume POIZAT

Conditions : autorisation réciproque d'utiliser les dénominations sociales et logotypes de différentes sociétés du groupe,

Cette convention a été signée le 20 mars 2021 sans autorisation préalable du conseil d'administration de manière à permettre la mutualisation des moyens du groupe.

Votre Commissaire aux comptes en fait état dans son rapport spécial.

Puis le Conseil d'administration prend acte que les conventions conclues entre les sociétés HITZA HITZ et EO2 AUVERGNE se sont poursuivies normalement sur l'exercice.

11. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent mentionner, au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016, pour les fournisseurs et pour les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Le tableau regroupant ces informations figure en annexe.

12. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

A. Périmètre de consolidation

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent les sociétés suivantes :

Raison sociale	Intérêt		Contrôle		Siège social	Siren
	2022.02	2021.02	2022.02	2021.02		
EO2	Société mère				36, Avenue Pierre Brossolette à 92 240 MALAKOFF	493 169 932
EO2 AUVERGNE	100	100	100	100	ZAC du Chateau à 63470 SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50	50	50	50	Route de la Mer à 14550 BLAINVILLE-SUR-ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	63,51	100	100	714, Route d'Apchat à 63420 ARDES	791 800 733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	50,99	50,99	ZAC du Chateau à 63470 SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	54,39	54,39	54,39	36, Avenue Pierre Brossolette à 92 240 MALAKOFF	511 315 046

C3L	43,51	43,51	80	80	Rue du Colonel Rabier à 58200 COSNE- COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
SAS DU CHADEAU	100	100	100	100	ZAC du Chateau à 63470 SAINT- GERMAIN-PRES- HERMENT	848 436 804
SERVICES VENTILATION MAINTENANCE	60	60	100	100	Paris Nord II Business Park, 165, Rue de la Belle Étoile, Bâtiment 4 à 95700 ROISSY-EN- FRANCE	339 669 509
NEW SVM	60	60	60	60	36, Avenue Pierre Brossolette à 92 240 MALAKOFF	883 456 493

Attention : la SARL MMR n'est pas intégrée. Elle fait uniquement l'objet d'une mise en équivalence.

B. Exposé sur les comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société EO2 sont établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 à L. 233-28 et R. 233-3 à R. 233-16 du Code de commerce et du règlement ANC 2020-01.

Pour cet exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 30 645 K€ et les autres produits d'exploitation se sont élevés à (1 806 K€) donnant un total de produits d'exploitation de 28 838 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 28 097 K€ donnant un résultat d'exploitation de 742 K€.

Les principaux postes des charges d'exploitation sont :

- ❖ les achats de matières premières et variation de stocks pour 11 389 K€,
- ❖ les autres achats et charges externes pour 10 226 K€,
- ❖ les impôts et taxes pour 240 K€,
- ❖ les salaires et charges pour 4 059 K€,
- ❖ la dotation aux amortissements des immobilisations pour 2 182 K€.

Après prise en compte du résultat financier de -366 K€, le résultat courant des entreprises intégrées est de 384 K€.

Après affectation du résultat exceptionnel de 192 K€ et de l'impôt sur les résultats de 185 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 416 K€ dont un bénéfice net part du groupe de 623 K€.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 16 723 K€ et la trésorerie à 13 095 K€.

Exposé sur les autres sociétés du Groupe EO2

C. Présentation des comptes annuels d'EO2 AUVERGNE

Située à SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT, la SAS EO2 Auvergne est filiale à 100 % de la SAS DU CHADEAU, elle-même filiale à 100 % de la maison mère EO2.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

L'exercice clos le 28 février 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 23 007 817 € se décomposant en vente de marchandises pour 302 074 €, vente de produits finis (granulés de bois) pour 22 648 214 € et prestations de service 57 529 €. Le chiffre d'affaires croît de 20 %.

A cela il faut déduire la variation du stock pour 2 169 605 € et prendre en compte les reprises sur amortissements et provisions pour 92 563 € et des autres produits pour 22 € formant un total de produits d'exploitation de 20 930 797 €, en hausse de 6,75 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 18 742 525 € et sont en hausse de 7,79 % par rapport à l'exercice précédent.

Les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises (y compris droits de douane) : 209 102 €,
- Achats de matière première et autres approvisionnements : 9 564 652 €,
- Autres achats et charges externes : 6 912 923 €,
- Impôts et taxes : 150 140 €,
- Salaires, traitements et charges sociales : 1 345 774 €,
- Dotation aux amortissements et provisions pour un total de 632 626 €.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 188 272 €, soit une baisse de 1,38 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier positif de 4 882 €, le résultat courant avant impôt est de 2 193 153 €.

Après comptabilisation d'un résultat exceptionnel positif de 49 396 € et d'un impôt sur les sociétés de 595 171 €, le bénéfice de l'exercice ressort à 1 647 378,07 €, en hausse de 3,40 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 28 février 2022, le total du bilan de la Société s'élève à 16 167 630 €. Il se compose de façon schématique de 4 696 525 € d'actifs immobilisés et de 11 463 192 € d'actifs circulants dont 2 065 912 € de stocks.

Le montant des disponibilités s'élève à 6 711 951 €.

Une convention de trésorerie existe entre les sociétés EO2 Auvergne et EO2, ainsi que, depuis le 31 juillet 2020, entre les sociétés SAS DU CHADEAU et EO2. Les comptes courants d'associés de la SA EO2 sont de 3 866 262 € dont 3 758 160 € au titre de l'intégration fiscale. Ils ne sont pas rémunérés.

D. Présentation des comptes annuels de WEYA

La Société Anonyme WEYA est filiale d'EO2 à 54 %. Elle est cotée sur le Marché Euronext Access. Elle a été constituée en vue de proposer des solutions de chauffage clé en main aux collectivités utilisant comme énergie les plaquettes de bois et les granulés de bois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021/2022 s'est élevé à 3 917 306 €. Après des reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges pour 68 041 € et des autres produits pour 232 €, le total des produits d'exploitation ressort à 3 985 579 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 329 510 € et le résultat d'exploitation ressort négatif à 343 931 €.

Les postes de charges les plus importants sont :

- Achat de matières premières (granulés, plaquettes forestières, fioul, combustible) : 648 471 €,
- Autres achats et charges externes : 3 038 640 €,
- Les impôts et taxes : 8 498 €,
- Salaires et charges sociales : 520 668 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 61 549 €,
- Dotation aux provisions : 11 658 €.

Le résultat financier ressort négatif à 92 898 €, le résultat courant avant impôt négatif à 436 829 €. Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 104 €, l'exercice se termine sur une perte de 436 933,12 €.

E. Présentation des comptes annuels de TRANSLOC SERVICES

La SARL TRANSLOC SERVICES est une société de transport courte distance dont EO2 Auvergne est associée à 51 %.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 110 666 € et les reprises sur provisions et autres produits à 77 705 €. Le total des produits d'exploitation ressort à 2 188 371 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 404 017 € et le résultat d'exploitation ressort à (215 646 €).

Après prise en compte du résultat financier de (1 584 €) et du résultat exceptionnel de 22 558 €, la perte de l'exercice s'élève à 194 672 €.

F. Présentation des comptes annuels de RCAC

La société R.C.A.C est filiale des sociétés WEYA à 80% et EO2 à 20 % et, à ce titre, fait partie du Groupe EO2.

La société R.C.A.C. a été créée pour assurer les clauses d'exploitation du contrat signé entre la société WEYA et ARDES Communauté pour la réalisation et la mise en concession d'une chaufferie centrale mixte bois/fioul domestique et d'assurer la gestion du service public auquel les installations servent de support.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

L'exercice clos le 28 février 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 197 780 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 174 463 €, les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises et de matières premières : 68 137 €,
- Autres achats et charges externes : 69 093 €,
- Dotation aux provisions : 1 753 €,
- Autres charges : 35 105 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 24 152 €.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de 4 993 € exclusivement constitué d'intérêts d'emprunt et de l'impôt sur les sociétés pour 5 077 €, le bénéfice de l'exercice s'élève à 14 081,47 €.

Le principal actif de cette société est une chaufferie réalisée par la société WEYA et le réseau de chauffage avec la délégation de service public associée.

G. Présentation des comptes annuels de MMR

La société M.M.R. est une SARL au capital social de 245 000 €, filiale de la SA EO2 à 50 %.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Au 28 février 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 122 919 € se décomposant en 1 645 693 € de vente de marchandises, 442 919 € de production de biens et 34 307 € de production de services.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 167 138 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 985 244 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de marchandises : 1 144 344 €,
- Achats de matières premières : 254 806 €,
- Autres achats et charges externes (dont les redevances de crédit-bail) : 298 206 €,
- Impôts et taxes : 8 511 €,
- Salaires et charges : 278 908 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 38 202 €,

donnant un résultat d'exploitation positif de 181 894 €.

Après prise en compte du résultat financier négatif de 3 421 € et d'un résultat exceptionnel de (118 416 €), l'exercice se solde par un bénéfice net comptable 60 055,85 €.

H. Présentation des comptes annuels de C3L

La société C3L est une société par actions simplifiée au capital de 100 000 € détenue à 80 % par WEYA et à 20 % par VEOLIA EAU.

Elle a été constituée pour répondre à une consultation relative à une délégation de service public en vue de la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de la commune de COSNE COURS SUR LOIRE. La candidature de la société C3L a été retenue le 25 mars 2015.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est élevé à 966 519 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 208 393 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières : 400 368 €,
- Autres achats et charges externes essentiellement constitués de la sous-traitance VEOLIA et Weya et d'un crédit-bail mobilier : 761 152 €,
- Impôts et taxes : 24 309 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 5 522 €,
- Dotation aux provisions : 17 042 €,

donnant un résultat d'exploitation négatif de 237 149 €.

Après prise en compte du résultat financier pour 51 074 €, le résultat courant avant impôt est de - 186 075 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 173 991 €, l'exercice se solde par une perte nette comptable de 12 084,28 €.

I. Présentation des comptes annuels de la SAS DU CHADEAU

La SAS DU CHADEAU est une société par actions simplifiée au capital de 747 000 € détenue à 100 % par EO2.

Elle a été constituée le 12 février 2019 pour racheter les titres de la SAS EO2 AUVERGNE à la société EO2 permettant à cette dernière de lever des fonds pour financer le développement du groupe.

Les comptes de l'exercice 2021-2022 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 28 février 2022 est nul.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 39 803 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Autres achats et charges externes, essentiellement des honoraires : 18 462 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 21 341 €.

donnant un résultat d'exploitation négatif de 39 803 €.

Après prise en compte du résultat financier pour 1 002 097 €, essentiellement dû à un dividende distribué par la SAS EO2 AUVERGNE, l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 962 294,08 €.

J. Présentation des comptes annuels de la SAS NEW SVM

La société NEW SVM est une société par actions simplifiée au capital de 284 750 € détenue à 60 % par EO2 et à 40 % par la SAS HITZA HITZ.

Elle a été constituée pour procéder à l'acquisition sur modèle LBO de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE.

Les comptes de l'exercice 2021-2022 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 28 février 2022 s'est élevé à 0 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 13 756 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Autres achats et charges externes: 8 639 €,
- Dotations aux amortissements sur immobilisations : 5 117 €.

donnant un résultat d'exploitation de - 13 756 €.

Après prise en compte du résultat financier de -15 147 €, le résultat courant avant impôt est de (28 903 €).

En l'absence de résultat exceptionnel, l'exercice se solde par une perte comptable de 28 902,82 €.

K. Présentation des comptes annuels de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE

La société SERVICES VENTILATION MAINTENANCE, par sigle S V M, est une société par actions simplifiée au capital de 40 000 € détenue à 100 % par la SAS NEW SVM.

Elle a pour objet l'entretien et l'installation de tous systèmes de ventilation, chauffage et climatisation.

Les comptes de l'exercice 2021-2022 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 28 février 2022 s'est élevé à 2 578 512 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 560 318 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières : 619 411 €,
- Autres achats et charges externes : 509 461 €,
- Charges de personnel : 1 316 223 €,

donnant un résultat d'exploitation bénéficiaire de 137 399 €.

Après comptabilisation d'un résultat financier négatif de 2 422 € correspondant essentiellement aux intérêts d'emprunt, le résultat courant avant impôt ressort à 134 977 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 3 218 €, l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 140 123,93 €.

13. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Au 28 février 2022, la société ne détenait plus d'actions en propre.

Elle ne détient ainsi plus d'actions propres, hormis celles inhérentes au contrat de liquidité, mentionné au point 14 ci-dessous.

14. INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-209-2 du Code de commerce, les cours moyens des achats et des ventes.

Du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022 :

- 73 634 actions ont été achetées – cours moyen des achats pour la période : 5,14 €.
- 73 648 actions ont été vendues – cours moyen des ventes pour la période : 5,09 €.

Au démarrage du contrat, le 9 septembre 2014, le compte de liquidité était détenteur de 11 430 actions. Le 28 février 2022, le compte de liquidités était détenteur de 13 192 actions.

15. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes 2021-2022 qui vous sont présentés et que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

16. DECISIONS EXTRAORDINAIRES

Les différentes résolutions extraordinaires présentées en Assemblée Générale seront présentées dans un rapport dédié.

17. DISPOSITIONS FINALES

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément. Votre Conseil vous invite maintenant à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à MALAKOFF,
Le 23 juin 2022.

Le Conseil d'administration
Guillaume POIZAT, Président Directeur Général

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)**

	Article D. 441-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<i>0 jour</i> <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour</i> <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	33	X				18	4	X				9
Montant total des factures concernées HT	24 269	33 611	5 669	350	48 306	87 935	153 547	27 310			14 784	42 094
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	5 %	7 %	1 %	0 %	10 %	19 %	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	X						34 %	6 %			3 %	9 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	3						2					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	11 535						1 358					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	O Délais contractuels : <i>sur facture</i>						O Délais contractuels : <i>sur facture</i>					

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code de Commerce Art. R 225-102)

	28/02/2018	28/02/2019	28/02/2020	28/02/2021	28/02/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 466 713	2 466 713	2 425 875	2 551 209	2 551 209
Nombre des actions ordinaires existantes	2 466 713	2 466 713	2 425 875	2 551 209	2 551 209
Nombre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	720 610	377 558	257 039	290 603	454 854
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	733 408-	722 287-	5 538 651	791 338-	415 277-
Impôts sur les bénéfices	365 853-	497 215-	596 324-	575 226-	514 791-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	571 588-	511 228-	6 064 576	277 383-	7 319-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.15-	0.09-	2.53	0.08-	0.04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.23-	0.21-	2.50	0.11-	
Dividende distribuée à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	5	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	378 568	381 912	521 897	369 058	266 045
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	188 873	178 506	254 178	358 107	132 320

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 551 209 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

<p>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2022</p>

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes tenus de vous présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

1. CONVENTIONS REGLEMENTEES ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX OU ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS DE LA SOCIETE ET UNE AUTRE SOCIETE CONTROLEE PAR LA SOCIETE AU SENS DE L'ARTICLE L 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons, conformément à l'article L. 225-37-4 alinéa 2° du Code de commerce, que trois conventions réglementées ont été reconduites tacitement, par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une autre société contrôlée par la société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les conventions tacitement reconduites sont les suivantes :

1- Convention de mandataire social

- Autorisée préalablement par le Conseil d'administration le 27 juin 2018
- Personne concernée : Monsieur Guillaume POIZAT

La convention prenant effet au 2 juillet 2018 prévoit les conditions suivantes :

- rémunération fixe annuelle brute de M. POIZAT
- conclusion d'un contrat d'assurance au régime Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise,
- mise à disposition d'un véhicule de fonction,
- rémunération variable :
- versement d'une indemnité en cas de cessation de mandat d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable) sauf en cas de faute grave ou de faute lourde, pour des causes autres que :
 - la démission,
 - l'atteinte de la limite d'âge,
 - la survenance d'une cause d'incapacité ou d'incompatibilité,
 - la survenance d'une cause d'interdiction ou de déchéance,
 - le changement de mode de direction et d'administration de la société,
 - la transformation de la société en une société d'une autre forme,
 - la dissolution de la société.

2- Contrat de travail

- Autorisée préalablement par le Conseil d'administration le 27 juin 2018,
- Personne concernée : Monsieur Grégoire DETRAUX

La convention prenant effet au 2 juillet 2018 prévoit les conditions suivantes :

- rémunération fixe annuelle brute de M. DETRAUX
- mise à disposition d'un véhicule de fonction,
- rémunération variable :
- en cas de licenciement lié à un changement de contrôle de la société, versement d'une indemnité d'un montant égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable) sauf hypothèse de faute grave ou de faute lourde commise par ce dernier.

3- Convention de prestations entre la SAS EO2 AUVERGNE et la SAS HITZA HITZ

L'exécution de la convention de prestations entre les sociétés EO2 AUVERGNE et la SAS HITZA HITZ s'est poursuivie normalement sur l'exercice 2021-2022. Pour mémoire, le montant facturé par la seconde à la première s'est élevé à 265 000 euros au cours de cet exercice.

Il en sera fait état dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

2- LISTE DES ADMINISTRATEURS – MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022

Vous trouverez ci-dessous la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice, et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce.

Prénom, Nom des administrateurs et du directeur général et des directeurs généraux délégués, le cas échéant	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
POIZAT Guillaume Président, Directeur Général, Administrateur	- SA WEYA : représentant permanent de la SA EO2, Administratrice - SAS EO2 Auvergne : Président - SAS HITZA HITZ : Président
DETRAUX Grégoire Administrateur	- SAS HITZA HITZ : Directeur général - SA WEYA : Président du Conseil d'administration, Administrateur - SAS GREENTA : Président - SAS LEV : Président - SAS LE PACTE DE GIENS : Directeur général délégué
MERICHE Otman Administrateur	- Néant
COURT Jean-Philippe Administrateur	- SAS COLD PAD : Président

3- ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D'OPERATIONS SUR LE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022

Précision : par une décision d'Assemblée Générale Mixte du 23 juillet 2019, la compétence de décision des opérations sur le capital a été déléguée au Conseil d'Administration. Cette délégalation venant à expiration le 28 octobre 2020, l'Assemblée Générale Mixte du 19 juillet 2021 a opéré de nouvelles délégations de compétence pour les décisions antérieures ainsi que certaines nouvelles décisions, le tout pour les durées ci-après mentionnées.

N° Résolution PV AGM du 19-07- 2021	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
6 ^e	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	200 000 €	26 mois (19-09-2023)	Non utilisée
7 ^e	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société	Montant maximum de 100 % du capital (plafond individuel et autonome)	18 mois (19-01-2023)	Non utilisée
8 ^e	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	10 % du capital social	38 mois (19-09-2024)	Non utilisée
9 ^e	Délégation de compétence au Conseil en vue d'émettre des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des cadres dirigeants	5 % du capital social	18 mois (19-01-2023)	Non utilisée

N° Résolution PV AGM du 30-09-2020	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
6 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
7 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
8 ^e	Autorisation à donner au Conseil de recourir à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 8 ^e résolution, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	20 % du capital social par an s'imputant sur le plafond de la 7 ^e résolution de 2 500 000 € de montant nominal et le plafond global de 3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
10 ^e	Autorisation à donner au Conseil d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	15 % de l'émission initiale s'imputant sur le plafond individuel de l'émission initiale et sur le plafond global de 3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
12 ^e	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire pour les 6 ^e à 10 ^e résolutions	Montant global de 3 500 000 €		Non utilisée
14 ^e	Délégation de compétence au Conseil de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	200 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée

15 ^e	Autorisation à donner au Conseil de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	10 % du capital social	38 mois (30-11-2023)	Partiellement utilisée
16 ^e	Autorisation à donner au Conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	10 % du capital social	38 mois (30-11-2023)	Non utilisée
18 ^e	Délégation de pouvoir au Conseil d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	Pas de limitation	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
19 ^e	Autorisation à donner au Conseil de réduire le capital social par annulation d'actions	10 % du capital social par périodes de 24 mois	24 mois (30-09-2022)	Partiellement utilisée (CA 28/10/2020)

4. PRESENCE DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CAPITAL ET STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL

Identité	Fonction	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
POIZAT Guillaume	Administrateur	242 588	9,51 %
DETRAUX Grégoire	Administrateur	238 036	9,33 %
COURT Jean-Philippe	Administrateur	10	NS
MERICHE Otman	Administrateur	-	-

5. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le montant du capital social s'élevait au 28 février 2022 à 2 551 209 € divisés en 2 551 209 actions de 1 € de montant nominal chacune.

Au dernier jour de l'exercice, 1 140 830 actions avaient la forme nominative et 1 410 379 actions étaient au porteur.

6. DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

A la clôture de l'exercice 2021/2022 :

- la société HITZA HITZ détenait plus du quart des droits de vote,
- Monsieur Guillaume POIZAT détenait plus du dixième des droits de vote,
- Monsieur Grégoire DETRAUX détenait plus du dixième des droits de vote.

7. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TRANSACTIONS EFFECTUEES PAR LES PERSONNES EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Néant

8. DISPOSITIONS FINALES

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Fait à MALAKOFF,
Le 23 Juin 2022.

Le Conseil d'administration
Guillaume POIZAT, Président Directeur Général

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 551 209 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 28 FEVRIER 2022

Madame, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 28 février 2022.

Il est rappelé que notre société est tenue d'établir et de publier indépendamment de ses comptes annuels, des comptes consolidés ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe, et ce, conformément aux articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

1- SITUATION DU GROUPE

Au 28 février 2022, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- SA EO2
- SAS DU CHADEAU
- SAS EO2 AUVERGNE
- SARL M.M.R (mise en équivalence et non intégrée)
- SAS NEW SVM
- SAS SVM
- SA WEYA
- SAS RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE
- SAS CHALEUR DE COURS COSNE SUR LOIRE
- SARL TRANSLOC SERVICES

Le chiffre d'affaires net réalisé par le groupe, au cours de l'exercice 2021-2022, s'élève à 30 645 K€ contre 24 749 K€ au 28 février 2021.

Après prise en compte de charges d'exploitation pour 28 097 K€ contre 25 394 K€, le résultat d'exploitation ressort positif à 742 K€ contre 337 K€.

Le résultat financier fait apparaître une perte de 366 K€ contre une perte de 533 K€ l'exercice précédent.

Après constatation d'un résultat exceptionnel de 192 K€ contre 383 K€ et de l'impôt sur les sociétés global pour 185 K€ contre 95 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 416 K€ contre 128 K€.

Le résultat net de la part du groupe s'élève à 623 K€, contre 277 K€ l'exercice précédent, et le résultat par action s'affiche à 0,25 € contre 0,12 €.

Le total du bilan ressort à 38 114 K€ contre 38 575 K€. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 16 723 K€ contre 16 137 K€.

2- FILIALES ET PARTICIPATIONS CONSOLIDEES

Monsieur Guillaume POIZAT présente ensuite la situation au cours de l'exercice écoulé et les perspectives de chaque société comprise dans le périmètre de consolidation.

3- ACTIVITE GLOBALE 2021-2022 ET EVOLUTION PREVISIBLE DU GROUPE SITUATION DU GROUPE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Le chiffre d'affaires présente une forte croissance avec un développement du chiffre d'affaires de près de 24 %, du fait de la forte expansion de la production de granulés bois.

En dépit d'une tension sur les matières premières et d'une amorce de diversification dans les services énergétiques, le résultat progresse significativement pour retrouver des volumes en cohérence avec l'activité opérationnelle du groupe.

4- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, aucune dépense en matière de recherche et de développement n'a été exposée par le groupe sur l'exercice 2021-2022.

Fait à MALAKOFF,
Le 23 juin 2022.

Guillaume POIZAT,
Président Directeur Général